PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 17 juin 2021 à 19h30
Séance de relevée du jeudi 24 juin 2021 à 19h30
Salle del Castillo
Présidence : Mme Sophie Métraux
Secrétaire : Mme Carole Dind

Séances retransmises en direct sur www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube

05-06 / 2021

Mme la Présidente ouvre chacune des deux séances en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public et les personnes qui suivent nos débats à distance. Elle rappelle que les dispositions sanitaires sont toujours en vigueur. Seuls les orateurs peuvent tomber le masque.

1. Appel

Séance du 17 juin 2021 : 74 présents, 26 excusés sur 100 membres élus, dont 7 sans excuse (Marcia Ciana, Vera Feuerstein, Marie Gonzalez Moya, Karim Jerbia, Jean-Yves Marchesi, Faouzi Mejbri, Randolph Hunziker)

Séance du 24 juin 2021 : 76 présents, 24 excusés sur 100 membres élus, dont 9 sans excuse (Marcia Ciana, Vera Feuerstein, Marie Gonzalez Moya, Nuno Domingos, Andreas Foster, Christian Halbritter, Randolph Hunziker, Jean-Yves Marchesi, Julien Rilliet)

2. Adoption de l'ordre du jour

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Correspondance

Séance du 17 juin 2021 : Lettres de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire au 9 septembre 2021 pour répondre aux interpellations de M. L. Lavanchy « Amnésie à la Veyre », de M. B. Schobinger « Bloquer des places de stationnement pendant le marché pour faire de la propagande politique ? » et de M. Moïn Danaï « Communiquer sans gaspiller ».

Séance du 24 juin 2021 : Pétition signée par 250 personnes demandant l'adaptation de la vitesse à 30km/h sur le Boulevard d'Arcangier, le jour comme la nuit. Cette pétition est transmise à la Municipalité.
Courriel nous incitant fortement d'aller voir le film suisse Samos, en salles actuellement, qui raconte la situation migratoire actuelle dans les îles grecques.

4. Communication(s) du Bureau

La cheffe du département des institutions et du territoire a approuvé, en date du 27 mai dernier, les modifications du règlement du Conseil communal qui traitent de la commission de l'environnement et de l'énergie, de la composition du Bureau et des transferts entre groupes politiques.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

6. Rapport sur commission de gestion – rapport général, vœux et rapport des sous-commissions, exercice 2020 (2021/P14)
Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2020 (2021/C14)

Rapport général de la Commission de gestion : M. Christophe Ming, président
Rapports des sous-commissions

AG	Administration Générale	Clément Tolusso
SAI	Affaires Intercommunales Riviera	Julien Rilliet
RH	Ressources Humaines	Fabienne Despot
DC	Direction de la Culture	Antoinette Walter
DAIE	Architecture, Infrastructures, Energie	Pierre Butty
DEP	Direction des Espaces Publics	Roger Blatter
DSI	Direction Systèmes d'Information	Pascal Molliat
DU	Urbanisme, Mobilité et Développement Durable	Pierre Butty
DF	Direction Finances et Economie	Pascal Molliat
DJEFS	Direction Jeunesse, Education, Famille et Sports	Jennyfer Vincent
DASLIG	Affaires Sociales, Logement, Intégration et Gérances	Pierre Butty
Comptes 2020		Gilles Perfetta
Suivi des vœux		Pascal Molliat

Mme la Présidente rappelle la procédure qui sera suivie pour l'examen de la gestion. Le rapport de la Municipalité sera examiné chapitre par chapitre en parallèle avec le rapport de la commission de gestion, puis une discussion générale avant l'examen des vœux de la commission et des réponses de la Municipalité, et enfin le vote sur les conclusions du préavis. Elle remercie chaleureusement la commission de gestion pour son important travail et la diligence dont elle a fait preuve pour le rendu de son texte.

Le débat porte sur le rapport de gestion de la Municipalité, direction par direction, en parallèle avec le rapport de la commission de gestion. *[Seules les directions qui font l'objet d'une demande de parole sont mentionnées ci-après, ndlr]*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. A. Gonthier (page 14 du rapport de la commission) revient sur la liste des habitants. La liste des électeurs et électrices comprend toutes les personnes qui ont le droit de vote, y compris les étrangers, et l'on nous dit que cela semble être un problème pour tous les habitants. N'est-ce pas un seul fichier avec des spécifications ? Pourquoi est-ce compliqué ?

Mme E. Lopez (page 9 du rapport de la commission) remarque que l'office de la population est responsable de délivrer les sacs taxés pour les familles avec enfants. S'est posée la question de la pertinence de faire figurer cette prestation sur le site internet de la Ville parce que, si les familles concernées reçoivent une lettre à la maison les informant de cette prestation, ce ne serait pas un luxe que de le communiquer sur le site aux côtés des autres prestations qui sont offertes, par souci d'information, et parce que cela pourrait aussi inspirer d'autres communes en la matière. Décroissance-Alternatives trouverait intéressant d'ouvrir ce soutien aux familles qui utilisent des couches lavables. Puisque la commune délivre des sacs taxés pour les couches à jeter, compte tenu de l'urgence climatique et de la quantité très importante de déchets liés aux couches jetables, pourquoi ne pas encourager l'emploi de couches lavables en convertissant par exemple le montant des sacs économisés en une subvention pour l'achat ou la location de couches lavables ?

Mme la Syndique prend note de la demande et la future Municipalité y réfléchira. Quant à la question de M. A. Gonthier, il lui est difficile de répondre. Là aussi, elle prend note, et la Municipalité y répondra lors de la prochaine séance.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

M. Ch. Ming indique les propositions de modification reçues de la DSI après validation et envoi du rapport. Il n'a pas jugé utile de convoquer une nouvelle fois la commission de gestion, mais fait porter ces remarques au procès-verbal. « Page 31 du rapport de la commission : *Qu'arrive-t-il aux anciens appareils qui arrivent en bout de course ? En général, ils sont débarrassés. Aucune revente n'est effectuée, mais des réutilisations sont possibles dans les services suivant l'utilisation des machines. Par exemple, les vieilles imprimantes sont « finies » dans des services ne nécessitant pas de grands tirages.* Disons plutôt, à la place de « débarrassés », que suivant leur état les appareils sont soit mis au recyclage via le programme SWICO, soit confiés à des filières pour essayer de leur donner une seconde vie.

Page 32 du rapport de la commission : *Un consultant a été payé près de CHF 100'000.-- (en plus des CHF 265'000.--) pour accompagner le projet et élaborer le cahier des charges, s'est-il trompé ?* D'où sort ce chiffre complètement erroné de CHF 100'000.-- ? Le préavis prévoyait un montant de CHF 65'000.-- TTC pour l'accompagnement par le consultant sur l'ensemble du projet, de la phase d'étude à sa réalisation finale, en passant par l'appel d'offres et le choix du prestataire. Au final, selon les factures visées par la DSI, ce sont environ CHF 50'000.-- (CHF 50'408.90 exactement) qui ont été versés au consultant. Merci donc de bien vouloir corriger ce montant de CHF 100'000.--.
Page 35 du rapport de la commission : *M. Baillif ne souhaitait pas changer le site internet, le processus ne s'est donc mis en place qu'après son départ, en 2016.* Il y a une coquille dans le nom de l'ancien syndic, qui est M. Ballif. Un dernier point, mais qui est plutôt une question, est de savoir s'il est vraiment pertinent de joindre dans l'annexe, pour tout le Conseil communal et pour le monde entier, comme ces documents sont publics et disponibles sur le site internet de la Ville, la liste complète des prestataires et des mandats confiés par la DSI ? Il est certes normal que la commission de gestion accède à ces informations, mais les publier ainsi nous semble un peu problématique. Nous vous laissons donc voir s'il est vraiment nécessaire de le faire !? ».

M. A. Stübi remercie la commission de gestion pour le travail effectué autour du site internet. Ce rapport le laisse toutefois très perplexe sur la façon dont toute cette affaire a été conduite. Mettre la faute sur le Covid lui semble un peu facile. Il a l'impression que beaucoup de choses ont été mal faites au moment d'établir les besoins. Le service de la population n'a même pas été consulté et dit aujourd'hui que cela ne correspond pour l'instant pas entièrement à ses besoins. C'est quand même un peu bizarre, voire énervant, parce qu'on a dépensé de l'argent un peu dans tous les sens et pour pas grand-chose, ou de manière pas très appropriée, et qu'on avait engagé un consultant. Certes, les municipaux ont changé et beaucoup de choses se sont passées, mais il y avait quand même une conduite de projet et déterminer les besoins semble la base pour établir un cahier des charges.

M. M. Rizzello ajoute que la commission a passé plusieurs heures à discuter avec le municipal responsable, le chef de service et le consultant externe. Le problème, c'est que le projet a été sous-estimé. Le dossier devait être guidé par un municipal qui malheureusement n'est plus en fonction et les différents changements au sein de la Municipalité n'ont pas permis d'avoir un suivi adapté. Aujourd'hui, on a toutefois un site internet qui répond en grande partie au cahier des charges, aux demandes initiales et qui est relativement intuitif. Le projet était peut-être ambitieux et ne concernait pas forcément le bon secteur, le chef de service de la DSI ayant indiqué qu'il n'avait peut-être pas les compétences pour mener un tel projet. C'est pourquoi la commission de gestion a émis le vœu que ce genre de projets soit à l'avenir traité par la cellule communication. À l'avenir, il faudra être particulièrement attentifs à ce genre de projets. Espérons que cela ne se reproduira pas ces prochaines années.

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTÉGRATION ET DES GÉRANCES

M. Ch. Ming donne connaissance de corrections demandées par le service :
Page 90 - *Accueil bas seuil et suivis sociaux : « La responsable du service n'a la charge de la précarité que depuis 2019 et termine son mandat à la fin avril 2021. »* Proposition de formulation : La personne responsable de ce secteur n'a la charge de la précarité que depuis 2019 et termine son mandat d'auxiliaire fin avril 2021.
Étude sur la précarité : « Le rapport final a été rendu le 15 octobre 2020 pour la partie "institutionnelle", et complété en janvier 2021 pour la partie "bénéficiaires". Il doit encore être présenté aux dits bénéficiaires pour d'éventuelles discussions, corrections et compléments et il faut attendre leur retour d'information… On peut espérer que cela se fasse avant l'été si la DASLIG met un peu la pression sur les partenaires pour qu'ils rendent leur avis d'ici là, mais rien n'est déterminé. » Proposition de formulation : Le rapport final a été rendu le 15 octobre 2020 pour la partie "institutionnelle", soit la position des partenaires du réseau, et complété en janvier 2021 pour la partie "bénéficiaires". Il doit encore être présenté aux dits partenaires pour d'éventuelles discussions, corrections et compléments et il faut attendre leur retour d'information… On peut espérer que cela se fasse avant l'été si la DASLIG met un peu la pression sur les partenaires pour qu'ils rendent leur avis d'ici là, mais rien n'est déterminé. »
Page 91 – *Aînés - Crise Covid-19 : « La Cogest a appris, sans dévoiler un secret, que Mme Zufferey, cheffe de service, a pris la responsabilité de la coordination régionale de cette crise. N'est-ce pas surcharger cette personne, déjà beaucoup mise à contribution actuellement, et que les ressources de DASLIG sont limitées ? De plus, cela n'apparaît pas sur le rapport. M. Agnant répond qu'à ses yeux il ne s'agit pas d'une responsabilité de plus, mais simplement d'un relais entre ce qui se fait au plan social à Vevey et ce qui se fait dans la région, puisque Mme Zufferey était déjà intégrée à la cellule de crise de la commune. Cette fonction de relais impliquait de siéger parfois à une cellule de crise élargie, et cela a été utile, par exemple, dans l'engagement de la Protection civile à Vevey lorsque les structures d'accueil bas seuil ont eu des difficultés de personnel. Quant à sa surcharge de travail que cette fonction a pu impliquer, elle n'est pas due à la crise Covid-19. C'est peut-être la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, mais c'est surtout le manque de personnel dans tout le service qui a pesé. Et selon M. Agnant il n'y avait aucun signe d'un problème. »*
Proposition de formulation : M. Agnant répond que Mme Zufferey n'avait pas la responsabilité de la cellule de crise régionale - couvrant le Lavaux jusqu'au Chablais en passant par la Riviera. Elle y était intégrée en qualité

d'experte référente pour le social "bas seuil". Déjà membre de la cellule de crise communale, la cheffe de service y relayait les demandes d'aide adressées par les bénéficiaires aux structures bas seuil. Parfois, ces demandes impliquaient plutôt une prise en charge par la cellule de crise régionale. Et vu le temps mis par la cellule communale pour faire remonter les informations, il a été demandé par la structure régionale d'avoir directement en son sein la référente en matière de social bas seuil. À titre d'exemple, un temps considérable fut mis avant de pouvoir mobiliser la Protection civile à Vevey lorsque les structures d'accueil bas seuil ont eu des difficultés de personnel. Quant à la surcharge de travail que cette fonction supplémentaire a pu impliquer, elle n'est pas due à la crise Covid-19. C'est peut-être la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, mais c'est surtout le manque de personnel dans tout le service qui a pesé. Et selon M. Agnant il n'y voyait aucun un problème, du moment où la question a été posée à la cheffe de service si elle se sentait capable d'endosser cette nouvelle charge. Son inquiétude portait plutôt sur le fait que la cheffe de service était considérée comme une personne à risque.
Même page : « Il est tout de même surprenant qu'une personne dans un service déjà "sous l'eau" accepte, voire demande, une charge supplémentaire. N'est-ce pas à l'employeur de mettre des limites, sans attendre que "le vase déborde" (devoir de protection des collaborateurs) ? M. Agnant estime qu'étant donné sa fonction Mme Zufferey était pratiquement obligée de le faire. De plus il est tellement dans le quotidien qu'il n'a pas pensé à indiquer ce fait dans le rapport. » Proposition de formulation : Il est tout de même surprenant qu'une personne dans un service déjà "sous l'eau" accepte, voire demande, une charge supplémentaire. N'est-ce pas à l'employeur de mettre des limites, sans attendre que "le vase déborde" (devoir de protection des collaborateurs) ? M. Agnant estime qu'étant donné que Mme Zufferey est une personne qui a à cœur le social, elle se sentait obligée de le faire. De peur de laisser tomber les bénéficiaires, précisément le moment où ces derniers en avaient cruellement besoin.
Page 92 - *Intégration (Mme Fernandez) : « Quelques précisions sont fournies à propos des programmes cantonaux "Mini-PIC" (Programme d'Intégration Cantonaux), destinés au "public migrant".* » Proposition de formulation : Quelques précisions sont fournies à propos du programme d'intégration communal "Mini-PIC" destiné au "public migrant" (PIC = Programme d'Intégration Cantonal).
Page 93 - *Conférence sur les violences intimes faites aux femmes : « Cela a commencé il y a 2-3 ans avec l'exposition de l'association Appartenances au Centre St-Antoine. Pour ne pas répéter la même formule, la conférence proposée au début de l'année 2020 est une autre manière d'aborder ce sujet. Cela permet de toucher des publics un peu différents à chaque fois. »* Commentaire : Cette rédaction fait transparaitre que nous abordons à chaque fois le thème des violences intimes faites aux femmes, mais l'objectif était de discuter du fait que le bureau de l'intégration essaie de proposer des événements « hors murs » pour un public plus large sur différentes thématiques. Proposition de formulation : Le Bureau de l'intégration propose des événements ponctuels sur différentes thématiques afin de toucher un public large et varié. Cela a commencé il y a 2-3 ans avec l'exposition de l'association Appartenances au Centre St-Antoine. En 2020, une conférence sur les violences faites aux femmes a été proposée pour aborder un sujet délicat, mais important.
Rapport de gestion 2020, page 21 - Tableau évolution des effectifs : la Municipalité ne comprend pas l'évolution pour la DASLIG : on passe de 6 en 2016 à 21 en 2020 ?

M. W. Riesen (page 99 du rapport de la commission) revient sur la question des décomptes de chauffage. Il a été interpellé par des citoyens qui lui ont dit que la Ville avait dix de retard pour ces décomptes. Il est scandalisé de l'apprendre. On a traité une première tranche de 10 ans à 5 ans en arrière, on est en train de régler le solde. Chaque propriétaire d'immeubles est censé établir les décomptes de chauffage chaque année. Il n'arrive pas à comprendre.

M. M. Agnant, municipal, répond que ce n'est pas par manque de volonté que ce problème n'a pas pu être réglé. Dès 2018, la Municipalité s'est penchée sur la question lorsqu'elle a appris qu'il y avait du retard dans ce domaine. Malheureusement, avec tous les changements et le manque d'effectifs et de vision globale de la gérance, cela n'a pas pu se faire. Mais c'est en cours aujourd'hui. Il semble qu'il ne reste plus que les tours de Gilamont à contrôler.

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

M. A. Stübi (page 37 du rapport de la commission) remarque qu'en 2017, au plus profond de la gonfle, le groupe des Verts avait émis un vœu que la Municipalité, lorsqu'elle nomme des représentants au sein d'instances externes pour y représenter la Ville (conseils de fondation, d'administration, comités directeurs, etc.), s'assure de la clarté de leur mission et instaure un devoir de rapporter et d'informer régulièrement l'exécutif. Ce vœu est resté lettre morte. Il se désole un peu de lire qu'il n'existe toujours aucune lettre de mission, d'où un certain flou quant aux missions exactes des délégués dans ces différentes instances. S'adressant au futur syndic de la nouvelle législature, où il y aura plein de délégués à désigner, il espère que ce point des missions pourra être clarifié.

M. Ch. Ming indique que la commission a longuement parlé de ce sujet. Les municipaux représentants de la Ville de Vevey sont soumis au secret et ne peuvent pas dévoiler des décisions ou des stratégies qui émanent d'un Conseil d'administration. Les rapports de gestion sont à disposition sur les sites internet là où il y a des représentations municipales ; ils sont approuvés également par les assemblées générales de ces entreprises.

DISCUSSION FINALE

M. M. Rizzello indique que le groupe PDC soutient à l'unanimité ce rapport de gestion. Abstraction faite des questions liées à la pandémie, il y a un certain retour à la normale et aux problématiques habituelles relevant d'une administration publique.

La parole n'est plus demandée. La discussion porte sur les vœux de la commission et les réponses de la Municipalité. *[Seuls ceux qui font l'objet d'une discussion sont indiqués ci-après, ndlr]*

Vœu no 05/2021
M. G. Perfetta remarque qu'il ne s'agit pas d'enlever le socle, mais la plaque explicative puisqu'il n'y a plus de sculpture. Le socle pourra peut-être porter une autre sculpture à l'avenir.

Vœu no 22/2021
M. G. Perfetta revient sur la question de la sécurisation de l'avenue de Gilamont. Ce tronçon est dangereux, les voitures roulent beaucoup trop vite, à la montée comme à la descente. Des mesures ont été prises, des radars pédagogiques ont été installés, mais cela reste un problème. Certes, ce tronçon est inscrit au plan des investissements, néanmoins il est nécessaire de réaliser des aménagements, qui peuvent être simples, pour que les voitures ralentissent sur cette route qui n'est pas une piste de formule 1. On avait dit l'année dernière que les pistes cyclables allaient permettre un ralentissement, mais cela ne concerne qu'une petite partie de l'avenue et sur la montée uniquement. Et prendre les cyclistes pour des aménagements permettant de ralentir les voitures ne paraît pas très sérieux. On nous dit que des mesures vont être étudiées, il aimerait savoir lesquelles et surtout dans quel délai, parce qu'à son avis ces aménagements provisoires pourraient être installés rapidement.

Vœu no 21/2021
M. P. Bertschy revient sur le souhait de la commission de gestion d'engager du personnel pour régulariser les dossiers portant sur l'émolument pour les enseignes. Certes, chacun doit respecter la loi. Il n'empêche que le Covid est passé par là et que vouloir absolument récolter cet argent paraît bizarre. Est-ce pour récupérer l'argent que l'on a offert par rapport aux terrasses, aux bons, aux soutiens à l'économie ? Il trouve cela désolant et s'interroge sur la pertinence de ce vœu de la part de la commission de gestion, qui était tout à fait au courant des différentes aides attribuées. Espérons que la future Municipalité sera à l'écoute et ne réagira pas plus que cela à ce vœu.

M. J. Christen, municipal, répond que l'approche du service en la matière est de pouvoir faire ce travail d'identification pour avoir un état de lieux et qu'on puisse facturer, mais avec des paiements échelonnés. Ces factures devront être payées, mais il est évident qu'on doit tenir compte de la situation difficile que vivent nos commerces.

M. G. Perfetta ajoute que la page 9 du rapport des comptes explique la situation et ce qui a mené à ce vœu. 1'500 dossiers doivent être repris et cela date de très longtemps. Le PLR demande de trouver des sources de revenus, c'est une source de recettes. Chaque année, ce montant sur les émoluments est de fr. 100'000.-- au budget et se retrouve à fr. 15'000.-- dans les comptes. Les sommes ne sont pas énormes, mais c'est un moyen de trouver des recettes financières pour la Ville. La direction de l'urbanisme a souvent dit qu'elle n'avait pas assez de personnel pour le faire, déjà avant le Covid.

M. P. Molliat précise que ce vœu date de plus de deux ans. L'idée n'est pas de courir après les taxes pour les gens qui sont déjà un peu à la limite, mais plutôt de les étaler dans le temps. Il est faux de dire que rien n'a été fait. Une partie des commerces sont taxés, mais cela n'a pas été fait pour une autre partie. Cela génère une situation extrêmement particulière et relativement injuste.

M. P. Bertschy rappelle que l'engagement de personnel est de compétence du Conseil communal. On peut bien émettre le vœu chaque année, mais il faut venir lors du budget avec des propositions concrètes pour l'engagement de personnel. À quoi bon demander à la Municipalité si le Conseil communal a cette compétence ?

M. G. Perfetta rappelle que la commission de gestion avait émis le vœu d'engager une personne animatrice socioculturelle pour les maisons de quartier. Cela a été présenté dans le cadre du budget, mais cela a été refusé. Le travail a donc été fait. La commission de gestion fait des vœux, cela donne des idées à la Municipalité et cela peut être constructif.

M. A. Gonthier estime qu'il y a quand même un problème de justice. On fait des cadeaux à certains, pas à d'autres, et l'autorité publique ne peut pas se permettre d'être injuste de la sorte. Mettre tout le monde à niveau fait partie de son devoir. On peut imaginer que le vœu de la commission demande que la direction de l'urbanisme, avec le personnel qu'elle a ou avec un renfort administratif en personnel, mette un peu le turbo sur cette question et moins sur autre chose. Ce n'est pas la commission de gestion ou le Conseil communal qui décident combien de personnes vont travailler à quel endroit, c'est vraiment une demande que les choses soient faites.

M. J. Christen indique, pour relativiser l'injustice dont parle M. A. Gonthier, qu'il ne s'agit pas d'une facture annuelle, mais d'un paiement unique. Il est décalé dans le temps pour ceux qui n'ont pas été facturés, mais ce n'est pas quelque chose que certains paient et d'autres pas. Tout le monde paiera tôt ou tard.

M. P. Bertschy n'a jamais dit qu'il fallait maintenir l'injustice. Il se pose simplement la question de savoir si c'est le bon moment par rapport à la crise que le commerce traverse. Pour ce qui est d'améliorer la situation financière de la Ville, il aimerait être sûr que les personnes qui seraient engagées rapporteront plus d'argent qu'elles n'en coûteront.

Vœu no 23/2021
M. P. Bertschy s'interroge sur cette proposition de vouloir améliorer la rémunération des autorités, que ce soit la Municipalité ou le Conseil communal. C'est le futur Conseil communal qui, lors de sa première séance, fixera les jetons de présence et les différentes rétributions pour les commissions. La Municipalité de Bourg-en-Lavaux a montré l'exemple et propose une diminution au vu de la difficulté que la commune rencontre pour équilibrer son budget. Le budget de Vevey est mauvais et l'on se permet de demander que nous soyons mieux rétribués. Il n'adhère pas à ces vœux et espère que la Municipalité future ainsi que le Conseil communal auront la sagesse d'y renoncer.

M. P. Molliat indique qu'il n'est pas demandé de payer trois fois plus tout le monde, mais d'avoir une réflexion globale quant aux revalorisations. Il donne l'exemple très concret du rapport sur la Fête des Vignerons, qui était signé par six personnes. Ce rapport faisait 60 pages. Selon les valorisations actuelles, un rapport est indemnisé à raison de fr. 150.--. Ce montant a donc été divisé par 6, soit fr. 23.-- chacun pour 60 pages. La question n'est pas de monter ou descendre, mais d'avoir une échelle un peu plus progressive. Actuellement, un rapport est indemnisé fr. 150.--, qu'il fasse une page ou 50, ce qui ne constitue évidemment pas le même travail. La problématique est la même pour les jetons de présence. L'indemnité est de fr. 50.-- pour les deux premières heures de séance, puis fr. 10.-- pour l'heure suivante et, dès la 4ème heure, on passe à fr. 100.--. La rémunération horaire n'est pas du tout progressive. Le vœu a plutôt été fait pour tenter de régler cela de manière un peu plus linéaire et plus juste.

M. P. Bertschy rappelle qu'il s'agit d'une compétence du Conseil communal. Nul besoin de faire un vœu à la Municipalité. Il suffit de se mettre d'accord pour trouver une échelle et venir avec des éléments concrets lorsque la proposition sera présentée devant le Conseil.

M. A. Gonthier rappelle que Décroissance-Alternatives avait proposé trois ans de suite une contribution de solidarité de la Municipalité. Sauf erreur, elle a été acceptée une année puis refusée deux fois, et il ne se souvient pas que M. P. Bertschy ait appuyé cette proposition.

Vœu no 19/21
M. A. Stübi revient sur la question de savoir si les barrières du toit des Bains Payes sont actuellement dans les normes de sécurité. Il est répondu que non, ni dans la forme ni dans la hauteur. Concrètement, que signifie cette réponse et que va-t-il se passer ?

M. M. Agnant répond qu'on va essayer de passer à la mise aux normes. Il faut ne pas avoir des barreaux à l'horizontale, mais à la verticale, parce que l'escalade est favorisée lorsque les barreaux sont à l'horizontale. Il s'agit aussi de surélever les balustrades. C'est un problème purement technique qui peut être facilement résolu.

M. Ch. Ming revient sur la demande faite par la commission de remplacer au plus vite l'échelle menant au lac. Au vu du danger, l'échelle existante a été démontée et une échelle sera posée dans le cadre de l'éventuelle réalisation d'un deck pour la saison 2022. Compte tenu du monde qui fréquente cet endroit en été, est-il vraiment adéquat de n'avoir qu'une seule échelle ? Une réflexion sur une solution provisoire devrait être menée rapidement. Concernant les douches, une seule douche fonctionne à l'heure actuelle, qui plus est avec de l'eau froide. Il faut que les travaux avancent vite. Avant de passer au vote, il remercie l'ensemble de la commission de gestion pour son travail, son implication, son assiduité (43 séances pour un total d'environ 96 heures, sans les préparations). Il remercie la Municipalité, Mme la Syndique et tous les services qui ont fourni les documents en temps et en heure pour que la commission puisse travailler avec efficacité, ce qui lui a permis de rendre un rapport selon les prérogatives de la présidente du Conseil. On voit que le Covid revient sans cesse dans ce rapport. Effectivement, tout a été impacté par le Covid, c'est une réalité pour tous. Il remercie aussi Mme la Syndique parce qu'on a pu voir, tout au long des différentes séances, l'approche qu'elle a de son expérience professionnelle antérieure à gérer des cellules de crise. Il faut remercier les personnes qui ont pris le temps qu'il fallait pour mettre aux normes les services de la commune, pour que les garderies, les UAPE, les écoles, l'administration puissent fonctionner. Tous les départements ont été impliqués et il faut les féliciter pour leur capacité d'adaptation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2020,

VU les rapports de la Commission de gestion,

d é c i d e

1) d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité,

2) de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail accompli durant cette année exceptionnelle marquée par la pandémie Covid-19.

7. Rapport sur comptes communaux de l'exercice 2020 (2021/P15)

Rapporteur : M. Gilles Perfetta

Mme la Présidente indique la procédure qui sera suivie pour l'examen des comptes, direction par direction, avec en parallèle le rapport de la commission de gestion. Puis une discussion générale sera ouverte, avant de passer au vote. Elle en profite pour remercier la commission de gestion pour son travail et le chef de service, M. A. Debonneville, pour sa présence ce soir.

M. Y. Luccarini, municipal, remercie en préambule l'ensemble du personnel de l'administration, et notamment la direction des finances, pour le bouclement des comptes 2020. Ce n'est pas un acte éminemment politique, mais ce n'est pas une mince affaire. Il présente quelques tableaux, joints en annexe au présent procès-verbal, qui permettent de mieux appréhender les comptes communaux.

M. C. Bussy revient sur la différence entre la marge d'autofinancement et les dépenses d'investissements. On voit que les courbes se rejoignent. Y a-t-il une volonté de la Municipalité de ralentir les investissements au vu de la situation financière ou est-ce plutôt un effet conjoncturel lié non seulement au Covid, mais aussi au fait qu'il y a eu la Fête des Vignerons et que donc les investissements ne sont pas lissés sur toute la législature ?

M. Y. Luccarini rappelle que l'objectif du programme de législature était un autofinancement moyen de 6 millions de francs. Cet objectif est réalisé. En moyenne, les investissements qui étaient projetés d'être autofinancés l'ont été, puisque cet argent n'a pas été consacré à la diminution de la dette, mais à du réinvestissement. Il pense pour sa part que les investissements sont trop bas. Cela fera l'objet de discussions avec la future Municipalité. Il y a une partie effectivement conjoncturelle, notamment pour 2020, où il y avait beaucoup d'incertitudes financières avec des comptes qui commençaient à être négatifs. À cela s'est ajoutée la crise et cela a probablement un peu freiné les élans. Mais il est clair qu'on doit avoir une politique d'investissements plus ambitieuse qu'actuellement. Pour une commune telle que la nôtre, on ne peut pas imaginer avoir des investissements seulement à hauteur de 3 ou 4 millions. Le défi sera de financer ces investissements en ayant le moins possible recours à la dette, ce qui nécessitera de trouver d'autres sources de revenus et d'entrer aussi dans des catégories d'investissements productifs.

Mme la Syndique ajoute qu'effectivement en 2019 il y a eu la Fête des Vignerons. Il était donc difficile de venir avec des projets d'investissements durant cette période. 2020 a été un peu difficile et il a fallu gérer d'autres types d'urgences, raison pour laquelle on a pris du retard au niveau du plan des investissements. Il faut effectivement continuer à investir dans nos différents bâtiments, il y a de quoi faire avec un bâti vieillissant.

M. P. Bertschy remarque qu'en fonction des objets que l'on vote, certains investissements sont bien plus conséquents que d'autres. Si l'on avait construit le collège, certainement que les courbes seraient différentes. Il ne doute pas qu'entre la piscine à rénover et d'autres, la courbe va largement remonter.

Mme la Syndique admet que la Municipalité souhaitait vraiment déposer un préavis d'études pour la piscine en cette fin de législature. On a pris du retard, mais cet objet figure au plan des investissements. La prochaine législature fera face à des défis d'importance en matière d'investissements et la Municipalité se réjouit d'ores et déjà de pouvoir avancer sur ces différents objets.

M. G. Perfetta, avant de lire les conclusions du rapport de la commission, indique que le document établi par la société de révision est en sa possession et que les personnes intéressées peuvent le consulter. En principe, il faut changer régulièrement de réviseurs pour que ce ne soient pas toujours les mêmes personnes qui effectuent ce travail. La question s'est posée il y a déjà plusieurs années de changer d'organe de révision. Mais ce type de révision n'est pas courant, même si cela concerne beaucoup de communes, et toutes les sociétés de révision ne

sont pas capables de faire des révisions de communes ou d'instances publiques. La commission n'a pas émis un vœu, mais il tenait à préciser cet aspect-là afin que cela figure au procès-verbal.

La brochure est examinée direction par direction. La parole n'est demandée sur aucun des postes, pas plus que sur les tableaux des charges et des revenus, les tableaux du bilan, les tableaux complémentaires, les fonds spéciaux et les rentiers spéciaux.

DISCUSSION FINALE

M. P. Bertschy lit un paragraphe de la page 14 du préavis : « Bien que les efforts visant à maintenir des finances communales équilibrées ne doivent pas être relâchés, il n'est pas faux de penser que seul le « petit équilibre » (soit un autofinancement égal ou supérieur à zéro) soit possible ces prochaines années ». Pour le PLR, cela ne doit pas être possible, mais simplement réalisé.

M. Ph. Herminjard rappelle que Vevey a investi de l'argent pour un audit sur les finances de la Ville. On aurait souhaité avoir des comparaisons avec d'autres villes de manière à nous situer par rapport d'une part à nos investissements, mais aussi à nos charges et nos revenus. Cette remarque avait été émise au moment de l'audit de l'IDHEAP. Il remercie M. le Municipal pour ses explications, mais ce serait bien d'avoir des documents qui nous aident à comprendre tout cela et qui nous permettent de nous situer dans cette complexité financière.

M. Y. Luccarini ne se dit pas certain d'avoir compris ce qui est demandé. S'agit-il de mener une analyse comparative avec d'autres communes vaudoises, de taille et avec des enjeux identiques, pour voir où on se situe ? [M. Ph. Herminjard acquiesce] Cela pourrait être possible, mais tant qu'on n'a pas un modèle comptable harmonisé, la comparaison paraît difficile. Aujourd'hui, il y a 308 communes et presque autant de façons différentes de comptabiliser les choses au gré des années. On pourrait essayer de faire cet exercice avec une ou deux communes de taille identique et qui ont des enjeux identiques au niveau de leur territoire (Renens par exemple), mais encore ce n'est pas la même chose en matière de tissu économique et d'entreprises.

M. A. Gonthier signale que cette comparaison a déjà été faite. On a payé un audit, qui a été réalisé, que la commission des finances a vu et discuté. Grosso modo, la conclusion c'est qu'effectivement on a essayé de comparer des petits pois et des carottes, que cela ne donnait pas des résultats extraordinaires et que les différences pouvaient tout au plus servir à savoir où creuser plus loin dans la comparaison. Mais ni la commission des finances, qui n'a de toute façon pas les moyens, ni le service des finances de l'époque n'ont jamais pu le faire. Tant qu'on n'a pas MCH2, c'est un peu un exercice vain.

M. C. Bussy rappelle qu'au-delà du comparatif avec les autres communes, cet audit financier présentait divers indicateurs, qui avaient été mis en place avec la promesse qu'ils puissent être donnés à la commune et saisis par le service des finances pour faire un suivi année après année. Il pense qu'effectivement il est un peu vain de faire une comparaison avec les communes année après année, en revanche le suivi des indicateurs qui nous ont été fournis à l'occasion de cet audit financier vaudrait la peine. Sinon on a un peu payé cet audit pas totalement, mais en partie pour rien, étant donné que c'était un peu le motif de cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et trois abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 15/2021 du 10 mai 2021, concernant « Comptes communaux de l'exercice 2020 »,

VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver les comptes de l'exercice 2020, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

8. Rapport sur gestion et comptes du Fonds culturel Riviera (FCR) 2020 (2021/P16)

Rapport lu par M. Pierre Butty

M. P. Bertschy rappelle que ce fonds est géré par un conseil administratif composé des délégués des dix municipalités. À la page 3 du préavis, il lit : « Aux subventions versées aux institutions s'ajoutent les charges suivantes : le montant de Fr. 33'000.- attribué à des aides à la création versées en 2020 ; une provision de Fr. 18'000.- constituée pour des aides à la création traitées et admises en 2020 et à verser en 2021 ; une provision de Fr. 15'000.- pour l'intégration de l'AVIFFF au sein des institutions bénéficiaires du Fonds dès 2021 ; une provision totale de Fr. 30'000.- pour des augmentations exceptionnelles de la subvention à deux institutions bénéficiaires (Association Tous Artistes Confondus - RKC et Fondation Vevey ville d'images), l'une à verser en 2021 (Espace Images) et l'autre en 2022 (RKC) ; et une provision de Fr. 22'000.- pour l'attribution d'un mandat visant le développement d'une version digitale de l'Agenda culturel régional ». On parle de trois associations veveysannes qui ont touché et qui toucheront davantage d'argent. C'est un point important à relever en prévision du futur débat que nous aurons ce soir. Pour ce qui est des écrans aux entrées de la ville, il y a eu des demandes pour supprimer ces écrans. On voit toutefois qu'ils font des heureux puisqu'un commissaire de La Tour-de-Peilz dit : « Cela étant, les 3 villes de la Riviera disposent de panneaux numériques, qui sont de son point de vue les meilleurs moyens d'annoncer des événements culturels. Est-il imaginable de profiter de ces panneaux ? ». Quand à Vevey une partie du Conseil dit que ces panneaux peuvent déranger les automobilistes ou ne pas faire de la bonne publicité, on s'aperçoit en fait qu'on nous les envie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 16/2021 du 3 mai 2021 sur les comptes 2020 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2020 du Fonds culturel Riviera.

9. Rapport sur gestion et comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2021/P17)

Rapport lu par M. Antoine Stübi

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 17/2021 du 3 mai 2021 sur la gestion et les comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10. Rapport sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021 - 1ère série (2021/P18)

Rapporteur : M. Francis Baud

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 18/2021, du 10 mai 2021, concernant les « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021 - 1ère série »,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2021 tels que présentés dans le préavis municipal n° 18/2021, pour un montant total de CHF 137'758.10.

11. Rapport sur demande de crédit de CHF 1'468'000.-- pour l'entretien du patrimoine communal (2021/P19)

Rapporteur : M. Clément Tolusso

M. P. Molliat remarque que fr. 300'000.-- environ sont dévolus à l'assainissement énergétique de sous-stations de chauffage à distance. Cette somme est complètement autofinancée en 4 ans et rapporte fr. 85'000.-- par année en économies d'énergie. L'amortissement de l'enveloppe globale de fr. 14'68'000.-- coûte fr. 76'000.-- sur 20 ans. Cet investissement productif de fr. 300'000.-- paie donc l'amortissement complet de ce préavis sur l'ensemble de sa durée de vie. C'est l'exemple parfait d'une partie d'investissement productif qui finance un investissement non productif.

M. A. Gonthier revient sur la question des WC et la motion de M. J. Christen. Lors de la séance de la commission des finances qui traitait ce préavis, il a posé la question des toilettes inclusives ou non genrées. La municipale et le chef de service avaient annoncé que des éléments seraient fournis à la commission ad hoc. Celle-ci ne les a pas demandés ; ils n'ont donc pas été fournis. Cela vaut la peine de revenir sur la question avant de dépenser quelques dizaines de milliers de francs en inox et peut-être ne plus rien pouvoir modifier par la suite. Les « toilettes non genrées » sont un espace avec une porte, verrouillable de l'intérieur, qui donne directement sur l'extérieur, avec un seul WC assis, un seul lavabo et ses accessoires en option, autrement dit une pièce où il n'y a aucune partie commune qui permettrait à plusieurs personnes, qu'elles soient de même genre ou de genre différent, de se trouver en même temps dans un même espace clos. Réaliser ce genre de modifications ne semble pas poser de problème au Point-du-Jour puisqu'il n'y a qu'un WC destiné aux personnes en situation de handicap. Dans plusieurs autres cas (Robin, Samaritain, Rio-Gredon ou Jardin Doret), cela semble pouvoir se régler par la signalétique. Dans d'autres cas, c'est plus compliqué, cela nécessiterait des travaux plus importants que ceux qui sont prévus dans le préavis. L'exécution de l'intention qui sera exprimée par le vote de ce soir est du ressort de la Municipalité et de ses services. Donc, à moins que la Municipalité ne souhaite aller rapidement dans ce sens et qu'elle soit prête à demander une augmentation de crédit, il se borne à lui demander si elle a effectivement repensé à la question et si elle a quelques informations supplémentaires à donner.

Mme D. Kaeser rappelle qu'elle avait préconisé des toilettes turques, qui sont beaucoup plus hygiéniques et qui sont multi-sexes.

Mme la Syndique répond qu'effectivement la question n'a pas été posée en commission ad hoc, mais elle a pu obtenir quelques réponses. Il est évident que la future Municipalité devra analyser certains édicules, mais il semble que cela pourrait être mis en œuvre sans trop de frais et sans plus-value. La question se pose peut-être pour un ou deux de ces lieux où l'on risquerait de devoir supprimer un 2ème WC. Il s'agira de se poser la question le moment venu. Toute l'analyse qui a été menée ne tenait pas compte de cette dimension non genrée. Nous aurions donc une première partie qui ne le serait pas et une 2ème partie qui le serait. La Municipalité analysera de quelle manière ces différentes demandes peuvent être mises en œuvre.

M. J. Kamba remarque que Mme la Syndique va bientôt tirer sa révérence. Chargée de la direction de l'architecture, elle a déposé 66 préavis durant cette législature. Bravo, félicitations, cela mérite des éloges. Si notre ville peut aujourd'hui dire avec confiance « Vevey ville propre, ville d'images, cité de l'énergie », c'est notamment grâce à Mme la Syndique. C'est la raison pour laquelle il exhorte le Conseil communal à accepter ce 66ème préavis à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 19/2021, du 3 mai 2021, concernant la « Demande de crédit de CHF 1'468'000.-- pour l'entretien du patrimoine communal »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'468'000.-- pour la « Demande de crédit de CHF 1'468'000.-- pour l'entretien du patrimoine communal » ;

2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien du patrimoine communal décrits dans le préavis n° 19/2021 ;

3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;

4. de prendre acte que les subventions viendront en diminution du crédit accordé ;

5. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 73'400.-- pendant 20 ans.

12. Rapport sur création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain à Vevey - Demande d'un crédit de CHF 798'057.- pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey en réponse au postulat de M. Jérôme Christen « en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » déposé le 5 décembre 2013 (2021/P20)

Rapporteur : Mme Jennyfer Vincent

Mme J. Vincent remarque que la commission propose, par 5 oui et une abstention, de restreindre le projet au seul espace de skate urbain à la place St-Antoine. La nécessité du projet de skatepark est reconnue, mais l'emplacement proposé au bas de la Veveyse refusé. Un vœu est également exprimé, à savoir que si la Municipalité désire poursuivre la création du modèle prévu au bord du lac, elle doit élaborer la réalisation de cet espace sur un site déjà bétonné autre que l'emplacement envisagé. La raison vient du fait que Vevey a déclaré l'urgence climatique.

M. B. Schobinger demande la non-entrée en matière sur ce préavis et son renvoi à la Municipalité. Ce préavis est dédié à une infrastructure de confort, ce n'est pas un besoin régalien. Nul besoin de rappeler la situation financière de la commune, maintes fois relevée et très difficile. Le choix des investissements est donc important. Pour le skatepark à l'embouchure de la Veveyse, on va bétonner un espace vert qui est cadastré comme tel. Quand on fait ça à la Veyre, la gauche en fait toute une histoire, alors que c'est largement compensé, mais là, ça semble absolument normal. L'urgence climatique demande de prioriser les investissements en faveur du climat, de limiter notre impact sur la nature. Quelle est la logique de vouloir bétonner un espace vert ? Pour le projet sur la place du 14-Juin, nous allons dépenser fr. 524'000.-- pour refaire les surfaces actuelles à peu près à l'identique. Le prix au m2 coûte 2x plus cher que la place du Marché. Fr. 18'000.-- sont prévus pour une fontaine qui sert à abreuver les skateurs assoiffés ; c'est une fontaine de luxe, voire plaquée or. De plus, on ne tient pas compte de projets connexes, des liaisons prévues avec la gare pour les transports et la mobilité douce ni de la rénovation du centre commercial tout proche. Ce qui est envisagé sur cette zone-là est globalement trop cher. Il invite donc la Municipalité à reprendre son préavis ou le Conseil à ne pas entrer en matière.

Mme la Présidente remarque que c'est l'art. 103 RCC qui s'applique. En cas de refus d'entrer en matière, l'objet est retiré de l'ordre du jour et la Municipalité doit déposer un nouvel objet.

M. P. Bertschy indique que la commission des finances a accepté ce crédit. Il demande donc au Conseil non seulement de soutenir la Municipalité, mais également ses représentants au sein de la commission des finances. Qu'on le veuille ou non, c'est un besoin pour notre jeunesse, il y a une véritable demande et Vevey se doit de remplacer le skatepark que nous avions à l'époque.

M. C. Bussy se dit assez étonné des propos de M. B. Schobinger, qui désire ne pas entrer en matière au motif de l'urgence climatique. Il se réjouit du progrès de l'UDC, qui rejoint le PLR, donc les Verts et les socialistes dans cette importante question pour le XXIème siècle. Néanmoins, l'urgence climatique ne veut pas dire abandonner les citoyens. Construire une ville, c'est construire pour tous ses habitants. Ces skateparks sont attendus depuis des années. Mais il faut que ces projets soient aboutis et force est de constater qu'il manque de la coordination dans ce dossier. Il semble que les travaux prévus à Manor n'ont pas été correctement coordonnés, ou que des informations ont été transmises de façon très parcellaire à la commission. Pour le 2ème projet, il y a eu diverses propositions et là aussi les choses sont mal étayées, mal argumentées. Sur le fond, ce projet est tout à fait pertinent, mais il n'est pas encore abouti et nécessite d'être réfléchi, étayé, coordonné davantage, raison pour laquelle le groupe socialiste, dans sa majorité, recommande de ne pas entrer en matière.

M. M. Rizzello abonde dans le même sens. La nécessité d'avoir un skatepark semble établie depuis un certain nombre d'années, raison pour laquelle il ne comprend pas très bien le vœu de la commission, parce qu'en fait c'est le skatepark en face de la gendarmerie qui est nécessaire et non celui à côté de Manor. Ce projet ne semble pas abouti, ne semble pas émaner du bon dicastère. Pour ces raisons, le groupe PDC invite le Conseil à renvoyer ce préavis à la Municipalité.

M. C. Wahli indique que, malgré le potentiel d'amélioration de ce préavis, le groupe des Verts se positionnera en faveur d'une entrée en matière.

M. A. Gonthier, même sans avoir essayé de monter sur un skate, se dit un peu « sur le cul » de ces propositions de renvoi. On a une motion qui attend depuis 2013 pour répondre à un besoin que tout le monde reconnaît, même ceux qui ne veulent pas entrer en matière, et enfin un préavis propose des solutions. On a une commission qui, après une copieuse information et une copieuse discussion, a amendé le préavis, approuvant à la fin les conclusions du préavis, ainsi amendé, par 5 oui et une abstention. Aucune critique de fond ne s'est exprimée contre la partie « 14-Juin » du projet. Et aujourd'hui, on nous propose de tout remettre sur le métier. Est-ce bien sérieux ? Le motionnaire peut certainement confirmer le peu de projets qui, ayant été mis de côté, ont été remis sur le métier rapidement. Les skateurs de Vevey sont-ils prêts à attendre encore ? Refuser la partie Aviron, c'est prendre le risque que rien ne se fasse avant longtemps en faveur des plus jeunes et des skateurs moins confirmés, mais refuser d'entrer en matière serait prendre le risque encore plus grand que rien du tout ne se fasse pour résoudre ce problème que tout le monde reconnaît. Il invite donc le Conseil à entrer en matière.

M. B. Schobinger ne se dit pas contre les sports de glisse, bien au contraire, mais nous allons dépenser fr. 800'000.-- pour une infrastructure de confort. Beaucoup de choses se font pour notre jeunesse, les besoins sont gigantesques, mais il nous faut prioriser les investissements. Ces projets tels qu'ils sont présentés ne sont pas bons, raison pour laquelle il invite la Municipalité à reprendre son travail.

M. B. Pilet indique que le groupe Vevey Libre ne peut pas accepter le préavis tel qu'amendé par la commission. La demande d'infrastructures pour la ville de Vevey est très importante, les attentes qui sont très élevées, elles sont légitimes. L'abandon du projet à la gendarmerie semble à Vevey Libre une grosse erreur. Un skatepark dévolu à l'usage des jeunes et des débutants répond à un vrai besoin pour la Ville de Vevey et semble donc primordial. Notre ville a besoin d'espaces de jeux et de détente pour les jeunes et Vevey Libre tient donc à la création de cet espace dédié aux sports à roulettes à Vevey. Le lieu sélectionné se trouve certes sur un espace vert, mais il est surtout bien situé, loin des habitations, il ne dérange pas grand monde. Vevey Libre se dit aussi convaincu par le projet à côté du centre St-Antoine. Ce projet améliorera le cadre de vie à Vevey. Vevey Libre souhaite affirmer son soutien aux sports à roulettes, à ces deux skateparks, raison pour laquelle il est plutôt favorable à une entrée en matière sur ce préavis.

M. R. Pieren pense qu'il est tout à fait possible de déposer un amendement si la question de la place au haut de la Veveyse pose un problème au vu des prochains aménagements de la part du centre commercial. On pourrait le mettre au travers d'un amendement et procéder à un vote pour la partie inférieure. Il paraît tout à fait possible de splitter le projet. Il incite donc le Conseil à entrer en matière.

M. Y. Luccarini invite évidemment le Conseil à entrer en matière sur ce double projet pour la jeunesse. La question des travaux sur la façade de Manor n'est pas une surprise, la Municipalité était au courant. Des séances ont eu lieu avec le centre St-Antoine concernant le réaménagement de cette place et ces éléments sont connus. Pour la partie en bas et les zones vertes, des propositions ont été faites à la commission et la direction des espaces publics a été bien évidemment associée à ces projets.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

M. P. Bertschy revient sur la question des travaux prévus sur la façade du centre commercial. Le groupe PLR dépose un amendement demandant que *la Municipalité coordonne les travaux de la création du skatepark avec les travaux de rénovation sur la façade du centre commercial Manor*. Cela paraît évident, mais si cela figure dans les conclusions du préavis, cela permettra d'en être absolument certain et de ne pas avoir de dégâts éventuels sur la réalisation du skatepark. Compte tenu de l'amendement de la commission, qui souhaite ne pas réaliser le projet du bas de la Veveyse, il peine à comprendre qu'elle puisse accepter le point 6 des conclusions. On fait un skatepark pour ados et plus âgés et l'on oublie la jeunesse. Vu le temps qu'il a fallu pour arriver à cette solution, il n'ose pas imaginer le temps qu'il faudra pour trouver un autre espace adéquat. Considérer le postulat de M. J. Christen comme réglé serait une erreur. Soit le préavis est adopté et le postulat est réglé, soit on réalise une partie seulement et le postulat n'est pas réglé. Si l'amendement qui propose la suppression de l'espace du bas de la Veveyse est accepté par la majorité du Conseil, il proposera de supprimer le point 6 des conclusions du préavis. Il encourage donc le Conseil à voter la création de ce skatepark. Pour la jeunesse, rouler sur des dalles

en béton ou sur du béton fait pour la glisse, ce n'est absolument pas la même chose. Il passe tous les jours devant le skatepark de Blonay et peut dire qu'il y a toujours beaucoup de monde, que tous les âges sont représentés. C'est aujourd'hui une véritable demande de notre jeunesse et dire que ce n'est pas utile ou trop luxueux est une grave erreur et une méconnaissance de ce sport pratiqué aujourd'hui par nos jeunes.

M. C. Bussy remarque que le groupe socialiste est résolument pour offrir à la jeunesse de notre ville un, deux skateparks. C'est une réalisation qu'on attend depuis de nombreuses années, c'est aussi une occupation qui a du sens du point de vue de la santé, du vivre-ensemble, de l'animation de la ville, de l'occupation de l'espace public, et Dieu sait que certains se sont plaints de l'occupation de l'espace public aux abords du centre Manor. Ici, on a l'occasion de changer cette occupation de l'espace public. C'est important pour le PS que toutes les générations soient une priorité pour le Conseil communal, raison pour laquelle il défendra résolument ce skatepark. Il pense cependant qu'il mériterait d'être un peu plus travaillé, raison pour laquelle le PS soutiendra l'amendement du PLR. Il défend également l'amendement de la commission, de manière à pouvoir soit trouver un autre emplacement, s'il y en avait un, pour le skatepark en bas de la Veveyse, soit mieux argumenter cet emplacement. Le groupe socialiste invite donc le Conseil à soutenir l'amendement de la commission et l'amendement du PLR. Toutefois, même si ces amendements devaient être refusés, il soutient la création de ce ou ces skateparks, qui sont importants pour notre jeunesse.

M. B. Pilet indique que Vevey Libre soutient le projet de la Municipalité et, dans sa majorité, également la proposition du PLR.

M. Ch. Ming conçoit totalement que le fait de créer des skateparks est quelque chose de très important pour notre jeunesse. Nous avons deux projets avec des situations géographiques très différentes. La solution au bord du lac est celle qu'il préfère, parce qu'il n'y a aucune habitation autour, uniquement des bureaux. À proximité immédiate du projet Manor il y a des logements, deux hôtels. Comment va-t-on faire régner l'ordre à partir de 22h00 ? Toutes ces questions ne sont pas abordées et nous devons aussi protéger la population.

M. M. Rizzello indique que le PDC soutient le projet tel que proposé par la Municipalité, en espérant que la marge de manœuvre sera suffisante pour les nouveaux municipaux de façon à pouvoir compléter ce projet. Il se dit quelque peu surpris de certaines interventions concernant l'emplacement au bord du lac. Sachant qu'il se trouve à côté d'un parc public, en face d'une gendarmerie, que faut-il de plus ?

M. J. Christen sera extrêmement prudent dans ses propos, mais dans la mesure où il soutient évidemment le projet municipal, il peut s'exprimer à ce titre et à la fois comme motionnaire/postulant. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le projet du haut est plutôt une amélioration, une sécurisation du site plus qu'un skatepark. Les usagers actuels, qui sont d'excellents pratiquants de ces sports à roulettes, sont presque dérangés qu'on leur prenne leur site et qu'il se popularise. La partie du bas est beaucoup plus intéressante ; c'est celle qui répond en fait à la motion qu'il avait déposé, transformée en postulat, parce qu'elle s'adresse à un public beaucoup plus large. C'est plutôt ce projet-là qu'il faut privilégier. Il a bien entendu ce qui a été dit par rapport à la compensation et pense lui aussi que la Municipalité doit œuvrer de manière générale pour essayer de déminéraliser et végétaliser. Mais choisir la partie du haut ou la partie du bas serait une erreur fondamentale, parce qu'alors on ne répondrait pas du tout à la démarche.

M. C. Tolusso n'a rien à dire sur le fond, mais sur la forme. Vevey a décrété l'urgence climatique, nous voulons renaturer la ville, réduire les îlots de chaleur. Dans ce sens-là, le projet à l'Aviron ne lui paraît pas une bonne idée, parce que le béton c'est plus chaud que la zone de verdure qui s'y trouve actuellement. Cette zone de verdure doit être formellement déclassée en zone constructible. C'est certainement faisable, mais peut-être pas encore dans le pipeline de l'administration communale. Il invite donc le Conseil à approuver les conclusions du préavis telles qu'amendées par la commission.

M. A. Stübi indique que les Verts rejoignent très largement la position de la commission. La question n'est pas la promotion des sports à roulettes pour la jeunesse. On doit répondre à cette demande, cela fait trop longtemps qu'on attend, mais l'emplacement à l'embouchure de la Veveyse est à l'opposé de notre intention face à l'urgence climatique. Ce sont 250m2 de verdure publique qui sont bétonnés pour un mono-usage. Lorsque les espaces publics sont rares, les rendre disponibles seulement à une activité n'est pas prendre en compte la pression qui existe aujourd'hui dans notre ville sur les espaces publics existants. Certes, il n'y a pas d'habitations tout près, mais ces espaces de verdure au bord du lac sont aussi une zone de tranquillité pour la population veveysanne qui habite dans des rues qui n'ont pas de jardins, qui font face à la pollution, au bruit routier, etc. Imaginer une structure comme celle-ci, dont on sait qu'elle est bruyante, est une source de stress supplémentaire. Il a été évoqué la question de la compensation. Si un projet revenait devant le Conseil avec de vraies compensations, dans un secteur proche, comme le PLR le demande pour les places de parc. Le bout de route qui dessert la garderie de la Barcarolle pourrait par exemple être rendu au Jardin Doret et l'on pourrait créer cet espace de verdure qui serait profitable à tout le monde. Et pour compenser les places de parc qui s'y trouvent, on avait

autorisé le stationnement au quai de la Veveyse lors des travaux du SIGE. Ces places sont très régulièrement occupées sans qu'il n'y ait plus de marquage, on pourrait donc très bien les déplacer ici.

M. B. Schobinger croit se rappeler que ces places sont déjà prévues pour compenser d'autres suppressions. Quel que soit le choix du Conseil, il émet le vœu, soucieux de promouvoir les produits locaux et de la région, que le béton provienne de la colline du Mormont.

M. A. Gonthier remarque que Décroissance-Alternatives n'est pas unanime concernant l'amendement de la commission. On parle d'îlot de chaleur pour ce petit coin de béton à l'endroit où il y a la brise de la Veveyse et la proximité du lac. Il pense que c'est un peu mépriser le travail de l'administration, parce qu'il se dit très loin d'être convaincu qu'il soit si simple de trouver si facilement une meilleure localisation, sans voisins à déranger et sans herbe à bétonner. Quant à imaginer qu'on peut faire un skatepark en n'employant pas de béton, il attend qu'on lui montre quelle autre matière permettrait de le faire. Il propose donc de refuser l'amendement de la commission, mais quel que soit le sort de l'amendement, d'approuver le préavis tel qu'il aurait éventuellement été amendé.

M. P. Bertschy conçoit parfaitement la demande de compensation. Plus il y a d'herbe, plus les paysagistes auront du travail, même si ce sont des employés communaux. Il encourage donc à déposer un amendement qui demande cette compensation. Ne renonçons pas à ce projet pour lequel on ne trouvera pas d'emplacement qui soit idéal, profitons de l'endroit qui est judicieux par rapport à la catégorie d'âge concernée et proposons un amendement qui demande cette compensation au mètre carré près.

M. R. Pieren rappelle que la zone du bas est dévolue non pas à une seule activité, mais à quatre. Il s'agit certes de skate, mais aussi de patins à roulettes, de vélos, de toutes sortes d'activités pour lesquelles les jeunes utiliseront cet espace construit à un emplacement tout à fait idéal. 80% du montant dévolu à la zone nord concerne l'aménagement de la place, qu'on doit réaliser tôt ou tard. Quelques aménagements seront faits pour permettre la pratique du skate, mais le vrai skatepark se trouve en bas. Donc, si l'on veut un skatepark aujourd'hui à Vevey, on le fait en bas ou l'on ne fait rien, parce qu'alors ce sera un ersatz de skatepark. Dire, au travers d'un amendement, qu'on ne réalise que la partie nord, cela ne répond pas à la demande. Il encourage donc le Conseil à ne pas soutenir l'amendement, à voter au minimum pour le skatepark du bas, mais pour le projet dans son ensemble.

M. M. Bertholet considère qu'il n'y a pas seulement une urgence climatique, mais aussi une urgence sociale, une urgence pour notre jeunesse. On parle d'aménagement de confort, lui parle d'urgence. Il y a des bénéfices sociaux à retirer d'une telle installation, qui ne sont pas chiffrables en matière de lien social, de transmission entre les pairs, de mixité. L'urgence climatique est très importante, mais il y a aussi cette vision sociale qu'il faut avoir. Si un amendement est proposé pour une compensation, une partie du groupe Décroissance-Alternatives votera pour le préavis, amendé avec une compensation.

M. Ph. Herminjard rappelle que lorsqu'il s'agit de compenser des places de parc, c'est purement physique. Si quelqu'un veut se parquer à un endroit, c'est pour être le plus près possible d'un lieu culturel ou d'un commerce. Si l'on veut compenser une zone verte qu'on aurait démolie par la construction d'un skatepark, on peut le faire ailleurs ou plus éloigné sans que le bilan écologique s'en voie meurtri.

M. A. Gonthier remarque que ce genre d'amendement demandant une compensation est de compétence essentiellement municipale et il ne voit pas comment intégrer dans les décisions que le Conseil prend ce soir le fait que la Municipalité doit trouver 250m2 quelque part. Il lui semble qu'on pourrait se satisfaire d'un engagement solennel de la Municipalité qu'elle va compenser effectivement ces mètres carrés. Pas besoin d'être catastrophiste pour trouver des solutions qui suppriment des places de parc. Tout le quai Maria-Belgia était routier pendant une période. Il y a aujourd'hui une grosse largeur de goudron encore et un trottoir devant les immeubles. Si on doit laisser passer les véhicules de secours et de sécurité, il y a moyen d'élargir la bande de végétation.

M. P. Bertschy pense que le souhait du Conseil est bien de compenser. Il pense ne pas se tromper en disant que la future Municipalité, vu sa composition, ira certainement plus loin que la simple compensation de ces 250 m2, même sans amendement. Peut-être que l'amendement est compliqué à rédiger ; exprimons simplement un vœu.

M. Y. Luccarini rappelle que ce projet pour la jeunesse, qui a des attentes depuis longtemps, se décline sur deux endroits. Ces deux lieux ont été choisis pour un grand nombre de raisons, différentes pour l'un et l'autre. Le site St-Antoine est déjà un site où une pratique, certes moins importante, a lieu. Le réaménagement de cette zone permet de requalifier un espace public tout en utilisant l'existant. Il n'a pas connaissance que la pratique actuelle à cet endroit ait créé des nuisances ou des plaintes de voisinage. Ce qui a créé un certain nombre de problèmes, c'est le trafic qui avait lieu dans cette zone. Cette requalification en fera aussi peut-être un endroit de vie plutôt qu'un endroit parfois un peu lugubre le soir et peu engageant. Il n'y a pas de nouvelles constructions, si ce n'est le travail du sol, qui représente la majorité de l'investissement parce qu'il faut qu'il soit particulièrement roulant. Il se dit tout à fait d'accord sur la question de la coordination avec les travaux de façades et invite le Conseil à accepter cet

amendement. Bien sûr que même sans cet amendement, on y aurait veillé dans l'intérêt de toutes et tous. On a rencontré les responsables du centre par rapport à ce projet, ce qui a permis des ajustements, aussi avec la sortie du personnel, pour ne pas créer de conflits. Concernant le 2ème lieu, il est vrai qu'il aurait dû penser à la question de la compensation avant le dépôt du préavis. Cela s'est fait entre le dépôt et la séance de la commission, et la direction des espaces publics a été davantage intégrée sur cette question particulière. Des propositions ont été présentées en commission, mais on a senti assez vite qu'il n'y avait pas vraiment une entrée en matière au sein de la commission sur ces compensations prévues à proximité ni sur l'ajout d'arbres pour créer des zones d'ombre à cet endroit afin de lutter contre un éventuel îlot de chaleur. Il s'engage à faire en sorte que cette compensation soit effective et se dit certain que ses futures collègues seront enthousiastes à faire en sorte que cette compensation soit même supérieure à l'espace retiré. Cela fait longtemps que le service travaille sur un projet. Le premier a dû être abandonné parce qu'on ne pouvait pas creuser à l'endroit pressenti. Le dossier est resté en suspens en attendant que la nouvelle dynamique de la Municipalité le fasse ressortir des tiroirs pour être adapté à quelque chose qui soit réalisable, en se basant aussi sur l'expérience, pour la partie St-Antoine, qui a été faite à La Tour-de-Peilz, où des aménagements d'Urban skate ont été réalisés. C'est quelque chose qui plaît aux pratiquants. Il ne voit pas cela comme un aménagement de confort, mais comme un investissement dans la jeunesse, dans le vivre-ensemble, dans des activités douces en ville. Il ne s'est pour sa part jamais senti mis en danger par la pratique de ce sport en ville et se dit certain que cela peut se faire dans un respect mutuel. Il invite donc le Conseil à accepter ce préavis, avec l'amendement sur la coordination des travaux pour l'espace St-Antoine et un vœu ou un amendement que la compensation soit effectuée au mieux et au maximum par rapport à la perte de ces 250m2 d'espaces verts.

M. A. Stübi dépose un amendement dans le but *de conditionner l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre les travaux de réalisation d'un skatepark à l'angle des quais Veveyse et Maria-Belgia à la compensation des espaces de verdure pris par la restitution d'une surface à minima équivalente de verdure sur les quais veveysans*.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de M. A. Stübi est accepté à une très large majorité (trois avis contraires). L'amendement de M. P. Bertschy est accepté à la quasi-unanimité (une abstention). L'amendement de la commission est en revanche refusé à la majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une large majorité (sept avis contraires et une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 20/2021, du 3 mai 2021, concernant la « Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain. Demande d'un crédit de CHF 798'057.- pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux de réalisation d'un skatepark à l'angle des quais Veveyse et Maria-Belgia et des travaux d'aménagement d'un espace de skate urbain sur la place jouxtant le Centre St-Antoine ;

2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de CHF 798'057.- ;

3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;

4. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 39'904.35 pendant 20 ans ;

5. de porter en diminution de ce crédit la contribution financière qui pourrait être accordée par la Fondation « Fonds du sport vaudois » ;

6. de considérer comme réglé le postulat de M. Jérôme Christen en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey déposé le 5 décembre 2013 ;

7. la Municipalité doit coordonner les travaux de la création du skatepark avec les travaux de rénovation sur la façade du centre commercial Manor ;

8. de conditionner l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre les travaux de réalisation d'un skatepark à l'angle des quais Veveyse et Maria-Belgia à la compensation des espaces de verdure pris par la restitution d'une surface à minima équivalente de verdure sur les quais veveysans.

Compte tenu de l'avancement des travaux, Mme la Présidente propose de clore la séance. Le solde des points à l'ordre du jour est traité lors de la séance du 24 juin 2021.

---

13. Rapport sur demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans pour un affichage numérique frontal dans les salles des écoles de la scolarité obligatoire de Vevey fréquentées par les élèves de la 3e à la 6e Harmos (2021/P21)

Rapport lu par M. Roger Pieren

M. Y. Luccarini apporte quelques précisions en préambule. Le Canton nous a informés que la société Embru SA, spécialisée notamment dans le matériel scolaire, qui a remporté le marché public pour ces écrans, qui sont plafonnés à un prix de fr. 2'500.-- pour les communes. Le prix à l'unité est de fr. 2'245.15 TTC. Cela représente donc une baisse de coûts, mais qui ne nécessite cependant pas un amendement à ce préavis. De plus, le Canton confirme que des formations sont données aux enseignants pour déployer ces technologies à partir du cycle I dès la rentrée scolaire 2021 et que ces écrans ont aussi fait l'objet de tests en situation.

Mme S. Dohr pense que nous avons tous pu constater l'essor fulgurant du numérique durant la crise du Covid. Le groupe Vevey Libre reconnaît l'importance d'instruire la jeune génération à utiliser le digital afin de savoir se protéger et évoluer dans ce monde numérisé. Mais, dans ce préavis, il y a un fait qui n'est pas très clairement communiqué, à savoir que la Commune n'a absolument aucune obligation d'appliquer la solution proposée – mais pas financée – par le Canton. La Commune peut, si elle le désire, garder pour elle le choix du matériel et du fournisseur ainsi que de la méthode et la temporalité à adopter pour introduire le numérique dans les classes. En effet, nos collèges étant de conception très différente, l'implémentation de la solution cantonale nous coûte jusqu'à six fois plus cher tant en adaptation aux spécificités des classes qu'en matériel proprement dit, adaptations qui seront détruites et perdues en cas de rénovation de ces collèges. Or, nous devons, à court ou moyen terme, rénover plusieurs écoles, dont le collège Bleu et celui du Clos qui sont, selon le préavis, les bâtiments avec les salles nécessitant le plus d'adaptation à la merveilleuse solution proposée pour un coût moyen de fr. 14'200.--/classe, contre environ fr. 6'000.-- par classe pour des collèges plus récents. L'installation d'un projecteur de bonne qualité et d'un écran déroulant dans les salles en attente de rénovation reviendrait à moins d'un tiers des fr. 14'200.-- et serait facilement récupérable avant les travaux, contrairement aux équipements lourds qui sont prévus. Vu la situation, cela fait-il sens que la Commune suive une proposition standardisée boiteuse venant du Canton, dont ce préavis n'est que le premier volet ? Cela va nous coûter « la peau des fesses », plus de fr. 1'800'000.-- en tout, à amortir sur 8 ans, alors que durant cette même période nous allons rénover entièrement une partie de ces bâtiments ? Si le Canton, employeur des enseignants, tient à sa solution standardisée rigide et coûteuse, qu'il la paie ! Une solution plus adaptée à la réalité de notre bâti scolaire semble plus judicieuse, plus flexible et nettement moins chère. Dès lors, Vevey Libre se positionne clairement et unanimement contre ce préavis et invite le Conseil à faire de même.

M. C. Bussy comprend que l'instruction numérique et l'installation dans notre bâti scolaire vieillissant d'écrans de haute technologie à usage notamment d'assez jeunes enfants peut porter débat. La répartition des compétences entre le Canton et les communes est toutefois assez claire. L'organe qui réfléchit à la pédagogie, aux programmes, à ce qu'on enseigne aux élèves, ce qu'on demande aux enseignants, c'est d'une part la Conférence intercantonale et d'autre part le Canton. L'institution qui doit fournir le matériel, l'infrastructure, c'est la commune. Le Canton a déterminé que nous avions un retard dans le numérique. Nos enfants, nos étudiants, n'ont pas assez de formation numérique, de capacités d'appréhender le monde numérique, non seulement le monde des médias, les outils de travail du présent, mais aussi du futur, raison pour laquelle il a mis sur pied un programme ambitieux, cohérent, qui se déroule depuis la petite enfance. Non seulement notre bâti scolaire est vieillissant, mais les équipements scolaires aussi sont désuets. Le Canton a décidé de remédier à cela et c'est de sa compétence. La compétence des communes est de fournir l'infrastructure. Il se trouve que cette infrastructure est chère, c'est vrai, mais notre compétence est uniquement de fournir l'équipement, pas de remettre en question les idées du Canton. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste, dans sa grande majorité, votera pour ce préavis, en rejetant l'amendement qui vise à limiter cet investissement aux grandes classes. Il a été sensible à l'amendement qui propose un programme de sensibilisation au numérique. Ce qui propose problème, c'est plutôt la forme. Voter à l'occasion d'un préavis un amendement au budget voté antérieurement semble extrêmement boiteux et risqué, raison pour laquelle le groupe socialiste refusera également ce second amendement. Il invite le Conseil à faire de même. Nos enfants, nos adolescents et nos futurs étudiants ont besoin de faire face au monde numérique. Le Canton y répond et nous devons faire notre devoir à notre niveau, qui est de fournir des infrastructures modernes et adaptées.

Mme S. Berrocal rappelle que nous parlons ici de nos enfants et des conditions dans lesquelles nous souhaitons les voir grandir, des conditions que nous souhaitons leur proposer pour leur développement socioaffectif, moteur et cognitif, sachant que ce qui se passe dans la petite enfance et l'enfance laisse son empreinte toute la vie. Ce préavis

résulte d'un projet politique de numérisation de l'école par l'introduction massive d'outils numériques sans différenciation d'âge et d'usage et faisant fi des risques pourtant désormais bien connus liés aux écrans, notamment pour les jeunes enfants. L'existence et le succès de la campagne 3-6-9-12, largement portée par le monde de l'enfance, y.c. la DGEO en témoigne. L'apprentissage par le numérique est néfaste, il limite notre capacité à penser, notre accès à nos émotions, le développement de l'empathie, il rend le regard captif, augmente la fatigue, l'agressivité, etc. Il ne paraît pas anodin que les grands pontes de la Silicon Valley tiennent leurs enfants éloignés des écrans pendant leur jeune âge. Si l'on peut entendre les demandes de certain-e-s enseignant-e-s du secondaire I de disposer d'outils mieux adaptés à leur enseignement, il s'agit ici d'élèves du primaire et rien, dans le plan d'étude romand, pour ce qui concerne les 1P à 4 P, ne justifie l'installation d'écrans de 86". Les programmes sont en train d'être adaptés et développés, les formations sont en train d'être dispensées, mais il n'y a rien pour le moment. Pourquoi faut-il poser ces écrans maintenant ? L'école doit participer à l'éducation au numérique, elle doit apprendre aux enfants à utiliser les logiciels, elle doit enseigner les sciences informatiques. Mais les jeunes élèves du primaire, plus encore que les autres, doivent être protégés de la numérisation de l'enseignement, qui prolonge la numérisation massive de nos vies. Soulignons encore le coût exorbitant de ces écrans, non seulement d'un point de vue financier, mais également d'un point de vue écologique. Si nous n'avons pas d'autre choix que d'accueillir dans nos murs ce mouvement de numérisation qui transforme l'école, nous devons au minimum nous opposer à l'exposition des plus jeunes et devons agir pour accompagner cette transformation par des mesures de communication et de prévention auprès des familles. Pour ces raisons, Décroissance-Alternatives a demandé et soutient les amendements pour limiter l'âge des enfants et pour accompagner ces mesures d'un concept de prévention qui devra être pérenne.

M. C. Wahli rappelle les limites planétaires et l'actualité, c'est-à-dire le dernier rapport du GIEC qui fait beaucoup de bruit en ce moment. On sait que l'avenir est plutôt vers la sobriété et pas dans des écrans géants dans chaque classe. Si le groupe des Verts reconnaît la nécessité d'aborder le numérique avec les enfants, il existe des classes de sciences naturelles, de cuisine, de gym. Pourquoi ne pas avoir des classes dédiées à l'éducation numérique et donc mettre en commun le matériel, en quantité limitée et dans un espace défini ? C'est pourquoi le groupe des Verts incite fortement le Conseil à rejeter cette demande de crédit.

Mme F. Despot soutient les propos concernant les effets des écrans. Aristote disait que l'humain pense parce qu'il a des mains. Elle pense que l'homme moderne compte parce qu'il a des doigts. On est en train peu à peu de laisser tomber le toucher, qui est lié à la pensée, au réel, au profit du tapotage et du virtuel. Il est très malsain de plonger l'enfant dans le virtuel. Il l'est de plus en plus rapidement, de plus en plus tôt, de plus en plus souvent, à longueur de journée. On lui confisque des activités manuelles pour le planter devant un écran. Cela lui paraît extrêmement malsain. Elle sait qui a droit de dire quoi, mais si l'on nous pose la question, cela signifie que nous avons la possibilité de répondre non. On va hésiter à répondre non parce qu'on a cette manne de fr. 2'500.-- par écran. C'est le résultat d'une négociation de l'UCV avec le Canton. Elle considère que l'UCV a une fois de plus extrêmement mal négocié. On ne doit pas s'appuyer sur cette manne, qui est plutôt une espèce de chantage. Elle propose de refuser cette dépense et de demander à l'UCV d'engager une nouvelle négociation.

M. Ph. Herminjard admet que le monde est de plus en plus numérique, c'est ainsi. On doit accompagner la jeunesse autour de l'utilisation et de la consommation du numérique. Dans la mesure où le Canton a décidé que ce n'était peut-être pas une mauvaise chose que de passer au numérique, il fait confiance aux responsables de la formation des jeunes dans le canton de Vaud et ailleurs. Vevey n'a pas de raisons objectives de voir le monde autrement. Le PLR soutient donc la proposition de la Municipalité et refusera les deux amendements proposés.

M. C. Bussy rappelle que la taille des écrans n'est pas en rapport ni avec la taille de la tête de nos chérubins ni de leurs yeux, mais avec la distance qu'il y a dans les salles de classe. Si cette taille-là est requise, c'est pour éviter que les enfants ne deviennent myopes au bout de six mois. Nous avons effectivement le choix de répondre non, mais nous n'avons pas le choix de le faire sur des arguments pédagogiques, pas le choix de décider si l'on veut ou non une éducation numérique pour nos enfants. Ce qu'on a le choix de décider, c'est si l'on veut de cette dépense-là avec ce prestataire-là, ces conditions-là, ou si l'on veut la jouer solo, avec une entreprise privée. Refaire le débat du Canton n'est pas de notre compétence. Notre responsabilité est de fournir l'infrastructure scolaire et de décider comment on la fournit. Dire non à ce préavis ne signifie pas qu'on ne devra pas le faire ; on choisit juste de le faire avec un autre prestataire et il ne se dit pas certain qu'on obtienne de meilleurs prix. L'écran numérique propose les mêmes fonctionnalités que le tableau noir, mais aussi des solutions interactives et des possibilités de travail en groupe. Cela peut être quelque chose de parfaitement actif. Il invite donc le Conseil à accepter ce préavis.

M. P. Molliat indique que le Canton ne nous offre pas fr. 2'500.--. Ce qui a été négocié, c'est qu'on paie uniquement fr. 2'500.-- et qui si par hasard ça coûte plus cher, il prend la différence à sa charge. La commune paie l'installation, la modification des classes, le support du matériel, le transport. Ces collèges ont un certain âge, ils seront rénovés dans un avenir pas trop lointain. Cela signifie qu'on paie une fois pour monter le matériel, puis pour le démonter, le stocker et ensuite le remonter. C'est totalement idiot. Cela peut se faire dans des collèges récents où il n'y a qu'à poser l'objet et ça fonctionne. Encore une fois, le Canton impose un standard et impose aux communes de payer

ce standard. Or, Vevey a des bâtiments qui sont très différents, avec des salles différentes. Les 5/6ème du prix, sur les 1,8 millions de l'ensemble de la mise en place de ces écrans, ne concernent pas les écrans, mais la mise à niveau des salles. Le Canton a fixé dans la loi trois critères, qui sont les critères d'affichage, un forfait - rediscuté chaque début de législature - pour payer le matériel uniquement. La législature cantonale se termine l'année prochaine ; cette renégociation se fera donc l'année prochaine. L'amortissement est prévu sur 8 ans, on risque donc de perdre la moitié de l'argent qu'on aura investi. De plus, on peut tout à fait implémenter quelque chose de différent. La commune a le choix. On peut mettre en place un autre système tout à fait moderne et adapté, mais qui ne se fera pas n'importe comment et pas selon un standard cantonal qui nous coûte 6x plus cher que si l'on choisit des solutions plus adaptées à nos salles de classe et à la situation de notre ville.

M. A. Gonthier estime qu'il faut faire la distinction entre numérisation de l'éducation et éducation numérique et ne pas penser que parce qu'il faut former les enfants au numérique, il faut absolument les mettre devant des écrans pendant toutes les heures de classe. Cela l'intéresserait d'avoir plus de détails dans ce qu'affirme Vevey Libre, parce que ce qui vient d'être dit donne l'impression qu'on peut faire ce qu'on veut. On a une marge de manœuvre, mais il ne faut pas croire qu'on peut faire strictement ce dont on a envie quand le Canton fixe les normes d'affichage numérique. Sur la question du parti socialiste, il existe des crédits complémentaires qui sont approuvés par préavis. Il ne voit donc pas du tout où est l'hérésie. Où sont donc passés les défenseurs de l'autonomie communale ? Que risque-t-on au mieux si les amendements de la commission sont approuvés et que le Canton ne réagit pas ? On économise fr. 250'000.--. Au pire, si le Canton force la Municipalité à revenir avec un nouveau préavis, on n'économisera rien. On ne risque rien, mais le message qu'a donné une très large majorité de la commission sur le fait qu'il ne faut pas aller à marche forcée et sans réfléchir vers la numérisation totale de l'enseignement vaut la peine d'être donné, en acceptant au minimum les amendements de la commission et au plus, en refusant complètement le préavis.

M. C. Wahli remarque que le rapport spécifie bien que les écrans ne sont pas interactifs. Dans sa jeunesse, il y avait des télévisions dans les classes et les enfants ne sont pas devenus myopes pour autant.

M. P. Bertschy rappelle qu'une initiative a tenté de soulager les finances des communes, mais celle-ci n'a pas récolté les signatures nécessaires. Cela signifie qu'il n'y a pas une majorité dans ce canton ni à Vevey, au sein de la population, pour modifier cela. À son avis, le vrai problème n'est pas la numérisation, mais les réseaux sociaux. Si l'on doit faire quelque chose, c'est plutôt une motion ou un postulat qui devrait être déposé pour demander à la Municipalité d'agir pour la prévention de manière globale. L'amortissement de ces investissements est de 8 ans. Il espère que les travaux des collèges auront commencé d'ici là, faute de quoi l'investissement n'apparaîtra plus dans les comptes de la Ville. Quelle est leur durée de vie de ces écrans ? Il doute que ce soit beaucoup plus que 8 ans. Si l'on ne fait rien, le Canton va vraisemblablement nous l'imposer d'une manière ou d'une autre et l'autonomie communale n'aura alors plus rien à dire. C'est le Canton qui fera l'installation et qui enverra la facture. Il doute que toutes les communes vaudoises puissent agir de cette manière-là et se réjouit que Vevey aille de l'avant.

M. R. Pieren croit qu'il ne s'agit pas de faire l'amalgame entre les décisions du Canton par rapport à ces questions numériques et le refus éventuel par notre vote de ce soir. Aujourd'hui, pour ceux qui sont contre ces installations, il s'agit simplement de dire non à ces écrans qui, contrairement à ce qui a été dit, sont identiques à des téléviseurs. Ce ne sont pas des écrans tactiles sur lesquels on peut faire des choses, mais des écrans sur lesquels on projette une information, qui vient certes d'un réseau ou d'ordinateurs. Quel a été le marché pour arriver à des écrans de 65 pouces à ce tarif-là ? Il se ralliera à ceux qui s'opposent à cet investissement. Ce n'est pas un non à la formation numérique, mais plutôt de voir quelles sont les possibilités afin de trouver une solution économique intéressante pour nous.

M. Y. Luccarini souhaite redonner quelques éléments factuels. Ces installations numériques reposent sur quatre piliers. On a un écran, avec un prix plafonné à fr. 2'500.--, un boitier de diffusion vidéo et audio sans fil, et les classes sont équipées d'une petite mallette avec des tablettes qui permettent d'interagir directement sur l'écran. L'écran n'est pas lui-même tactile, mais l'interaction se fait avec des outils sans fil. Ce n'est donc pas une simple télévision. Pour revenir sur ce qu'on pourrait faire d'autre, il rappelle la décision no 184 du Canton sur l'affichage numérique frontal. Il y a une première partie de généralités qui dit que ces décisions s'appliquent exclusivement à l'ensemble des locaux accueillant les élèves 1-11H de la scolarité obligatoire, mais pas dans les salles de dégagement, spéciales, multi-usage et dans les bibliothèques. Les autres équipements à charge des communes sont prévus en complément, notamment les surfaces d'écriture (panneaux blancs de préférence ou tableaux noirs préexistants), les frais de montage, de démontage et de transport, y compris durant la période de garantie. Si l'affichage frontal est installé sur un support réglable en hauteur, le surcoût devra être pris en charge par les autorités communales. La liberté de faire autrement est abordée au point 3 de cette décision. On nous dit que les communes ou associations de communes sont libres d'acquérir à leurs frais un autre dispositif, lequel devra respecter intégralement les critères techniques minimaux fixés par le département. La diagonale du dispositif doit être comprise entre 84 et 86'' et permettre d'assurer un confort visuel pour les élèves et les enseignant-e-s

(notamment un grand angle de visionnage, un verre trempé et antireflet, etc.). Au niveau de la connectique, le dispositif doit proposer au minimum deux entrées HDMI et une prise audio en sortie, pour permettre l'installation d'une barre son ou de haut-parleurs éventuels. Dans ce cas de figure, les services d'entretiens et de dépannages sont à charge des communes, alors que ce n'est pas le cas si l'on passe par l'appel d'offres du Canton et le matériel fourni par le Canton. Il y a quelques informations aussi par rapport à la volonté ou la possibilité de remplacer ces écrans par un beamer, solution bien moins onéreuse. On nous met en garde sur le caractère beaucoup moins lumineux d'un beamer, l'angle de vue moins large, une durée de vie inférieure à 8 ans, un entretien plus régulier. Le système de fixation est au plafond, donc moins accessible, la réactivité est plus lente. Si l'on voulait un appareil de type projection sur un mur à focale courte, il faudrait qu'il ait des caractéristiques telles que finalement il coûterait probablement le même prix que ces écrans. C'est pourquoi cette solution n'a pas été retenue et l'on a privilégié un autre système. Sur la question des travaux de rénovation des collèges, pour ce qui touche à la structure du bâtiment, cela n'a pas grand-chose à voir par rapport à ce débat, mais dans le travail du service il a été prêté une attention particulière à ce que, dans le cadre de travaux dans les classes, ce soit facilement réversible. C'est aussi pour cela que, quand c'est nécessaire, on achète les tableaux qui vont bien pour intégrer ces écrans. Ainsi, s'il y a des travaux importants dans certaines classes, il suffira de les déplacer. On en profite aussi pour casser certains podiums, qui sont d'un autre temps. Ce sont des mesures qui sont pérennes et ce n'est pas de l'argent jeté par la fenêtre. On est là dans une situation où l'autorité supérieure décide du programme et des investissements qu'on doit réaliser.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement A de la commission est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions). L'amendement B est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal telles qu'amendées sont refusées à la majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions).

14. Rapport sur remplacement 2021 des commutateurs du réseau informatique de la Ville de Vevey (2021/P22)

Rapporteur : M. Sandro Licini

Mme S. Dohr indique qu'elle s'est prononcée contre ce préavis. Renouveler du matériel qui est arrivé au bout et qui obsolète ne pose pas de problème. Ce qui manque, c'est une comparaison de qualité-prix avec d'autres fournisseurs. Est-il encore raisonnable de miser uniquement sur du matériel haut de gamme, à fr. 180'000.--, alors qu'aujourd'hui, la technologie avance et devient de moins en moins cher ? Vevey Libre refusera donc ce préavis et invite le Conseil à faire de même.

M. Ph. Herminjard remarque qu'il y avait au sein de la commission un grand docteur de l'informatique et autres commutateurs. Malheureusement, la séance a été une discussion de grands techniciens qui n'avaient pas du tout les mêmes options. C'était donc assez pénible, dans la mesure où les interventions du grand professionnel du privé étaient, sur la forme et sur le ton, offensantes et emplies d'une vanité impudente, remettant en cause toute la stratégie de la Ville en matière de réseau informatique. Il ne se dit pas spécialiste ni en commutateurs ni en réseau informatique, mais le grand docteur ne l'a pas davantage convaincu que le pauvre serviteur de la Ville. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR invite le Conseil à soutenir le préavis de la Municipalité.

M. C. Bussy remarque que cet investissement semble absolument nécessaire au fonctionnement de la Ville. Il s'agit essentiellement d'un préavis technique. Il pense que notre administration communale fait son travail, raison pour laquelle le groupe socialiste a décidé à l'unanimité de défendre ce préavis.

M. P. Molliat dépose un amendement technique au point 3 des conclusions, où figure le copié-collé « et propose de la considérer comme réglé » issu probablement d'un précédent rapport et qui n'a rien à faire là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement technique est accepté à une très large majorité (trois avis contraires et une abstention). Les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et six abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 22/2021 du 3 mai 2021 concernant « le remplacement des commutateurs du réseau informatique de la Ville de Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.-- pour financer le remplacement des commutateurs en fin de vie et l'extension du réseau Wi-Fi administratif ;

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;

3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 22'500.-- pendant 8 ans.

15. Rapport sur « Pour une sortie de la Ville de Vevey du Réseau REVE dès le 1er janvier 2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants » (2021/P23)

Rapporteur : Mme Sarah Dohr

Mme S. Dohr indique que la commission des finances s'est prononcée en faveur de ce préavis par 6 oui, 4 non et 3 abstentions.

M. Ch. Ming propose la non-entrée en matière sur cet objet. Il constate de sérieux manquements dans ce dossier. On ne parle pas des collaborateurs des Écureuils ni du statu quo sur la tarification des crèches. La commission des finances n'a pas siégé, elle a statué par courriel vu le caractère urgent. Ce préavis est arrivé après les séances de groupes, qui n'ont pas pu en discuter avant qu'il ne soit débattu en commission. Celle-ci a siégé à 7 membres, alors qu'une décision aussi importante aurait mérité une commission à 13. Il trouve malheureux de prendre ainsi le Conseil en otage alors que toutes les nouvelles équipes vont se mettre au travail. À l'aube de nouvelles municipalités dans les six communes qui font partie de ce réseau, ce serait un très mauvais message aujourd'hui que de délibérer sur cet objet. Le message de Vevey doit être, pour les communes du réseau REVE et toutes les familles, de dire qu'on va trouver des solutions ensemble. On fait beaucoup de choses en matière intercommunale. Si l'on a construit quelque chose ensemble, avant de divorcer il faut essayer de sauver le mariage. Laissons les nouvelles autorités en débattre et faire des propositions et l'année prochaine on pourra prendre notre décision.

M. M. Bertholet remarque qu'on nous demande une non-entrée en matière, notamment en se basant sur l'argument selon lequel ce sujet serait nouveau et qu'on est pris par surprise. Or, c'est loin d'être le cas. Les diverses commissions du Conseil, la commission de gestion notamment, ont suivi le dossier. Un rapport spécifique de la DJEFS aborde cette question-là dans le rapport de gestion 2019. On peut relire aussi la réponse à l'interpellation déposée sur la fermeture des Petits Pois où il est question de la sortie du réseau REVE. Cela fait donc un moment que ce sujet est pendant, que des négociations sont en cours au sein de ce réseau. La commission a auditionné les syndics des communes partenaires, elle a fait son travail, on est bien informé. Si ce préavis paraît un peu tardif, c'est que la réunion pour trancher les choses n'a pas pu avoir lieu dans les délais souhaités parce que les communes partenaires ont tardé à organiser cette réunion et du coup ce préavis arrive en toute fin de législature. Toutes ces communes ont été informées du fait que l'échéance courait au 31 décembre 2021 il y a plus d'une année déjà par la Municipalité de Vevey. Et comme il y a un préavis de six mois pour quitter le réseau, nous nous retrouvons effectivement à devoir nous prononcer sur ce préavis aujourd'hui. Ouvrir le débat ne signifie pas qu'on va forcément accepter ce préavis, mais il lui semble que les familles veveysannes ont droit à ce débat. Pourquoi est-ce qu'il y a une année et demie d'attente avant de pouvoir obtenir une place en garderie ? Quelles solutions sont possibles aujourd'hui ? Ce débat est également attendu par les familles, raison pour laquelle il invite le Conseil à accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une large majorité (quelques avis contraires et deux abstentions).

M. Y. Luccarini indique qu'entre le dépôt du préavis, les travaux de la commission et aujourd'hui, des échanges tripartites ont eu lieu entre la Commune, les communes partenaires du réseau et la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE), notamment sur les modalités de sortie de ce réseau. Un certain nombre de choses sont prévues, notamment que les enfants déjà inscrits restent jusqu'à l'âge de la scolarisation. Si la FAJE reconnaît la possibilité pour Vevey de créer un nouveau réseau - parce que c'est obligatoire d'avoir un réseau pour toucher les subventions cantonales - dans les six mois à compter de la résiliation, soit pour le 1er janvier, elle reconnaît l'expertise qui existe déjà, puisque Vevey gère ce réseau. Ce même raisonnement n'existe pas forcément pour les communes du cercle ou pour La Tour-de-Peilz, qui n'ont pas cette expérience. Ce que la FAJE a proposé, c'est d'élargir le délai pour laisser plus de temps à ces communes qui doivent acquérir les ressources, les moyens et l'expertise pour la constitution d'un nouveau réseau. Pour la rentrée scolaire à venir, certaines familles, des communes du cercle notamment, arrivent au bout du délai d'attente de 18 mois et s'apprêtent à avoir une place. La punition pour elles serait extrêmement sévère. Ce qui est proposé aux communes du cercle, c'est un délai supplémentaire au 31 juillet 2022, en continuant à accepter des enfants pendant cette période, avec des contrats à durée déterminée, le temps que ces communes développent un réseau et éventuellement des places d'accueil, probablement dans des structures provisoires dans un premier temps. On ne pénalise ainsi pas les familles qui sont en liste d'attente. Le même raisonnement s'applique à la garderie des Écureuils, pour laquelle Vevey n'a pas

une nécessité de continuer l'exploitation, mais la reprise de l'exploitation et de la gestion opérationnelle d'une structure comme celle-ci demande un temps d'organisation. Si le Conseil suit les conclusions du préavis, la Municipalité, sachant que ces éléments ont déjà été discutés avec les partenaires du réseau, pourra confirmer par écrit ces modalités de sortie et d'accompagnement.

M. B. Schobinger constate que trois éléments principaux sous-tendent ce préavis : l'augmentation de la participation des parents des communes du cercle, qui va à l'encontre de la politique veveysanne, l'attitude de certaines communes vis-à-vis du réseau REVE, les places qui manquent à Vevey et la non-planification de nouvelles structures depuis 5 ans dans les autres communes du cercle. En gros, c'est Vevey qui prend tous les risques. Pour l'UDC, la question de la participation des parents n'est pas une raison pour sortir du réseau, en revanche les deux autres arguments le sont. Nous avons, en prenant la décision de sortir du réseau, l'occasion de continuer certains développements et de créer une garderie de 37 places pour à peu près la moitié du prix d'une nouvelle structure. Si Vevey quitte le réseau, à plus ou moins moyen terme celui-ci va cesser d'exister. On a vu les communes du cercle vouloir augmenter la participation des parents. Dès qu'elles auront des structures, elles sortiront. On anticipe donc juste un peu les choses. Nous avons laissé une porte de sortie aux communes en posant la cautèle que, si elles mettaient les bouchées doubles pour créer des places rapidement, on laissait à la Municipalité la possibilité de revenir sur cet abandon. C'est une porte de sortie qu'il convient de laisser, mais elles vont probablement partir d'elles-mêmes.

M. C. Wahli indique que le groupe des Verts se positionne en faveur de ce préavis pour des raisons de stagnation d'une situation défavorable qui ne convient pas pour la Ville. Les Verts se prononcent également en faveur de l'amendement tel que proposé.

M. C. Bussy considère que le temps d'attente actuel est absolument inacceptable. On ne peut pas tolérer un temps d'attente aussi long. Il était déjà intervenu à plusieurs reprises à ce sujet durant cette législature, sans beaucoup de réactions de la Municipalité. On doit offrir la possibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, non pas par confort, mais parce que c'est ainsi que notre société fonctionne. Force est de constater que les communes alentour ne font pas grand-chose. Elles n'ont pas véritablement la volonté de développer une politique familiale, mais sont bien contentes de profiter de la politique familiale de Vevey. C'est effectivement quelque chose qui doit changer. Force est de constater que les différentes communes n'ont pas été bien convaincantes, envoyant de ci de là certaines promesses, mais rien de concret et aucune volonté politique réellement affichée de changer les choses. Cela étant, notre Municipalité n'a pas été franchement convaincante non plus dans sa politique familiale au cours de cette législature. On peut citer notamment l'incident de la pierre, où l'on nous disait qu'on n'allait pas reconstruire une autre structure parce qu'en changeant un peu les modalités d'accueil on pouvait accueillir ces enfants dans d'autres structures. Or, on apprend aujourd'hui qu'on aurait pu parfaitement prévoir une structure provisoire, et donc pas simplement absorber la fermeture de cette crèche, mais offrir des capacités supplémentaires il y a déjà un certain nombre de mois. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste défendra l'amendement proposé par la commission, en espérant que ce coup de fouet de dernière minute permettra de débloquer la situation et de laisser peut-être une dernière chance au réseau REVE de perdurer.

M. P. Bertschy indique que plusieurs éléments du rapport interpellent le groupe PLR. On nous dit que la garderie des Monts-de-Corsier est gérée par la Ville de Vevey. Il rappelle que c'est le Conseil communal qui a voté le préavis pour placer cette garderie là-haut. La seule question qui s'était posée lors du débat, c'était de se demander si le lieu était opportun. Jamais il n'a été fait mention du fait que c'est Vevey qui allait gérer cette garderie. Aujourd'hui, c'est donc nous qui ne sommes pas au clair, pas le réseau REVE. On nous dit que ce préavis n'a pas été établi dans l'urgence. Il siège depuis 28 ans au sein du Conseil. C'est la première fois que la commission des finances ne débat pas et donne son avis par courriel. On nous a effectivement dit qu'on allait pouvoir gérer la fermeture des Petits Pois, mais on se rend compte que ce n'est pas le cas. Ce n'est évidemment pas acceptable d'attendre 18 mois pour avoir une place, mais de là à dire que c'est à cause des autres communes et parce qu'on a fermé une garderie que le délai s'est allongé, ce n'est pas tout à fait correct. Le Conseil communal a voté trois ouvertures de garderies dans des PPA, mais la population n'a pas voulu de ces projets. Les autres communes connaissant les mêmes problèmes. À Corseaux, un projet a rencontré 30 oppositions. On nous dit que les communes du haut pourraient se trouver revitalisées parce qu'elles pourront augmenter leurs tarifs et que de toute manière leurs contribuables sont plus aisés. N'empêche, il a toujours été dit que l'objectif d'une garderie est aussi d'amener de la mixité. Il peine donc à entendre que le fait que les personnes un peu plus fortunées ne viennent pas à Vevey sera quelque chose de positif pour les enfants de notre commune. Il ne faut pas négliger la collaboration intercommunale. Des projets arrivent, comme la piscine de Vevey-Corseaux-Plage, que l'on va devoir rénover et l'on espère trouver un financement intercommunal. La politique, c'est donnant-donnant, il faut essayer de trouver des compromis. Donnons-nous le temps de finaliser ce réseau REVE. Certes, Vevey dispose au sein du réseau d'une voix, comme tous les autres partenaires, mais c'est la Municipalité qui a signé cette convention. Personne ne l'a forcée à accepter cette répartition, elle l'a fait en toute connaissance de cause. Il rappelle le projet de fusion des dix communes de la Riviera. Une large majorité du Conseil communal de Vevey était enthousiaste, on a même proposé un vote populaire. On veut faire une fusion à dix communes et l'on n'arrive pas à s'entendre

pour la création de garderies ; cela le laisse pour le moins perplexe. Il encourage donc le Conseil à voter au minimum l'amendement de la commission et de donner une chance aux nouvelles autorités qui vont arriver de s'entendre et de présenter les résultats devant leur Conseil et en fonction de ces résultats nous prendrons une décision en pesant tous les intérêts de la région et pour l'avenir des familles à Vevey.

M. L. Butticaz invite le Conseil à soutenir ce préavis. Une comparaison internationale entre pays riches établie par l'Unicef montre que la Suisse est lanterne rouge quant à sa politique d'accueil extrafamilial. 38e sur une liste qui compte 41 pays, tel est le score désolant qu'affiche la Suisse quant à sa politique de garde d'enfants, loin, très loin derrière les meilleurs élèves d'Europe. Il émet le vœu que la nouvelle Municipalité mette ce dossier dans les priorités de la législature à venir.

M. M. Bertholet précise que les personnes qui ont été auditionnées par la commission ont bien stipulé qu'elles étaient présentes à titre personnel. Les secrétaires municipaux n'ont pas contresigné la lettre, ce ne sont donc pas des démarches faites par les communes. Néanmoins, la commission a souhaité auditionner ces personnes. Il n'a pas souvenir que la syndique de Vevey ou des municipaux aient été auditionnés par le Conseil communal de La Tour-de-Peilz lorsque celui-ci a sucré fr. 600'000.-- au réseau REVE ou qu'on s'invite dans les commissions quand il s'agit de plans de quartier à Jongny ou Chardonne pour demander que des garderies y soient construites. La Municipalité n'avait effectivement pas un pistolet sur la tempe lorsqu'elle a signé la convention. Elle a signé un document qui permet de sortir avec un préavis de six mois, donc on respecte la convention. Il pense pour sa part que la meilleure manière de repartir sur de nouvelles bases, c'est de solder une législature qui a été calamiteuse à la fois sur la politique des communes périphériques, mais aussi par rapport à la politique communale veveysanne. Depuis 2016, le réseau REVE a perdu 30 places en préscolaire, rien n'a été construit, ni à Vevey ni ailleurs. C'est à mettre en relation avec l'évolution démographique. Depuis 2010, Vevey a gagné 1'000 habitants et les communes du cercle 1'500. Le bilan politique qu'on peut tirer entre 2009 et 2021 par rapport à la politique que mènent ces communes-là est nul. Une étude a été réalisée pour la FAJE sur l'ensemble des réseaux du canton de Vaud. En 2015, le taux de couverture était de 18% pour le réseau REVE, alors que les besoins étaient de 34%. On est très largement en dessous des besoins, c'est donc un réseau qui ne fonctionne pas. En 2015, il manquait déjà 45 places et l'on en a perdu 30. Aujourd'hui, ce sont donc probablement une centaine de places qui manquent pour tout le réseau. On parle de la politique de tarification, mais ce n'est pas seulement de cela qu'il s'agit. Vevey est minorisé dans ce réseau, non seulement sur la tarification, mais aussi sur la gouvernance et la politique de construction. En d'autres termes, on se fait dicter notre politique. Les communes périphériques ont des structures de revenus, de population qui sont différentes, leur intérêt est sans doute d'augmenter la part parentale. Il ne le conteste pas et n'a pas à le juger, mais nos intérêts sont ailleurs. Il y a donc un désaccord politique, qui n'est pas nouveau. En 2017, M. L. Girardin a averti les communes que si elles augmentent la part parentale, Vevey quittera le réseau. En 2018, M. E. Rivier redit la même chose et en 2019, ces communes qui demandaient une part à 36% votent pour l'augmentation de la part parentale. Il est donc faux de dire que ces communes sont surprises. Vevey est sorti du réseau en 2019 et c'est in extremis qu'un moratoire a été proposé. En 2020, M. E. Rivier rappelle que l'échéance est au 31 décembre 2021. Il n'y a donc aucune surprise. Il se dit vraiment interloqué par le courrier annexé au rapport, mais aussi par les dires des personnes qui ont été auditionnées. Ce n'étaient pas les municipaux en charge du réseau REVE, mais les syndics. Ils défendent leurs intérêts, mais sont visiblement mal informés. Ces communes ont parfaitement les moyens d'ouvrir très rapidement des structures.

M. P. Molliat indique que le groupe Vevey Libre soutient les conclusions de ce préavis ainsi que l'amendement proposé par la commission.

M. Ch. Ming n'a pas de problème avec le calendrier de ce dossier. Ce qui ne lui convient pas, c'est celui de la Municipalité. Si la Municipalité préparait un préavis depuis 2017, elle s'organise pour que la commission des finances puisse siéger et délibérer, elle donne des informations correctes à la commission et dans le préavis. Le préavis ne mentionnait pas le statu quo, il a fallu recevoir un courrier pour apprendre qu'il y avait un moratoire. On entend que les choses durent depuis des années, en revanche, pour que le Conseil puisse siéger correctement et faire son travail d'élus et défendre notre politique familiale, on agit dans l'urgence, sans que respecter les procédures. C'est inadmissible. Reste que le délai de 18 mois est inacceptable. On est bien d'accord, mais est-ce qu'il y aura une grande différence au bout du compte lorsqu'on sera sorti du réseau ? Ne faut-il pas être plus intelligent et tenter de sauver nos institutions, d'essayer de travailler avec les nouvelles autorités ?

M. A. Stübi avoue que lorsqu'il a lu pour la première fois ce préavis, il était pour le moins circonspect et opposé à cette idée. On se trouvait un peu devant l'obligation de décider dans l'urgence, il n'y avait pas d'autre choix et c'était la seule voie. Il se trouve que la commission a proposé un amendement qui est élégant et qui permet d'aller de l'avant tout en préservant les intérêts de notre ville, qu'il soutient sur le fond. Il a les mêmes critiques par rapport au fait que le préavis arrive tard, que la commission des finances n'a pas pu le traiter correctement. La commission ad hoc a en revanche fait un travail remarquable. On dénonce la convention, mais si tout le monde est de bonne composition, si tout le monde y met du sien, est-il totalement impossible de ne pas en reconstruire un régionalement, mais sur d'autres bases. Ce n'est pas quelque chose de nouveau que de dénoncer un contrat

pour pouvoir le rediscuter. Il invite le Conseil à soutenir l'amendement de la commission et à approuver ensuite le préavis avec cet amendement. La Municipalité a parlé d'un délai plus long discuté avec le Canton, alors que dans les conclusions on parle toujours d'une fin au 31 décembre. Est-il nécessaire d'amender le préavis ? Nous sommes aujourd'hui à quelques jours du 30 juin, il y a potentiellement dix jours pour déposer un référendum, comment cette décision peut-elle entrer en force le 30 juin ?

M. L. Lavanchy remarque que si le vote de la commission des finances a eu lieu par courriel, c'est que la commission a accepté cette manière de faire. Personne n'a demandé que la commission se réunisse. Cet argument ne vaut donc rien à son avis. Et les groupes ont aussi eu tout le temps d'en parler depuis le temps que ce sujet est sur la table. Oui, il y a une grosse différence au bout du compte à repousser ou ne pas repousser une décision. Quand vous avez dit les choses à plusieurs reprises, le dire encore est un encouragement à ne pas bouger, à ne rien faire.

M. Ch. Roh considère que cette décision est très prématurée. On voit qu'il y a eu des problèmes tant à Vevey que dans les autres communes. Il y a un certain désaccord politique et c'est très dommageable. Il serait favorable à repousser la décision de Vevey, parce qu'il faut sauvegarder cette collaboration avec les autres communes. Il y a beaucoup d'objets intercommunaux et il ne faut surtout pas mettre en péril cette bonne entente, d'autant plus qu'on arrive en fin de législature, que les communes auront de nouveaux exécutifs, de nouveaux législatifs. Remettons l'ouvrage sur le métier avec les autres parties avant de prendre une position définitive.

M. A. Gonthier rappelle que la lettre dont on parle n'émane pas des municipalités, mais des syndics, sans décision municipale. Toute position d'une Municipalité doit être signée par le syndic et le secrétaire municipal ; ce n'était pas le cas ici. Le point 1 des conclusions propose *d'autoriser* la Ville de Vevey à sortir du réseau. Cela veut dire que la Municipalité pourrait décider en toute dernière instance de ne pas sortir, notamment si les conditions de l'amendement sont réunies. L'amendement lui semble toutefois mal rédigé. Le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à sortir du réseau, mais décide aussi de sursoir à cette décision. Or, si le Conseil communal ne décide pas de sortir, il ne peut pas décider de sursoir à cette décision. Il propose donc de modifier la formulation et de dire plutôt : « d'autoriser la Municipalité à sursoir à cette décision si… ». La commission des finances n'a aucune obligation de communiquer par écrit sa décision à la commission ad hoc. Elle pouvait se réunir hier et communiquer ce soir sa position devant le Conseil. Si vraiment il y avait eu une volonté, la commission des finances avait tout le temps de se réunir. Certes, la population a refusé des projets de crèches, mais il y a aussi des privés qui ont refusé des projets. Il rappelle la tentative d'ouvrir une structure dans l'ancien immeuble Säuberlin et Pfeiffer, refusée par la PPE et les voisins. Les autres crèches servaient à son avis des prétextes pour faire passer de mauvais projets immobiliers. Si l'on avait trouvé un lieu convenable, il est certain qu'une garderie aurait été acceptée. Toutes les structures du réseau REVE sont gérées par l'administration communale veveysanne, il est donc normal que les Écureuils soient gérés par Vevey et pas par d'autres. Il rappelle qu'on avait vendu la création de cette garderie aux portes de Châtel-St-Denis en disant que beaucoup de Veveysans travaillaient à Châtel-St-Denis et qu'ils seraient tout heureux de trouver une garderie sur le trajet vers leur travail. Cela ne s'est pas du tout réalisé puisque, sauf erreur, il n'y a actuellement que trois enfants de Vevey sur une vingtaine.

M. Y. Luccarini revient sur le prolongement du délai. En fait, la FAJE accepte que, pendant une période, il n'y ait pas de réseau sans qu'on perde le droit aux subventions cantonales, qui représentent quand même 20% du coût. C'est une mesure d'accompagnement, mais cela ne change pas les délais contractuels. Ce qu'on propose durant cette période, ce sont des contrats à durée déterminée. Pour ce qui est du référendum, un avis de droit sur la question de la compétence a été demandé avant de prendre cette décision, parce que formellement Vevey a déjà résilié en 2019 le contrat REVE, ce qui a donné lieu à un moratoire qui n'avait pas été soumis au Conseil communal. Ce que dit l'avis de droit, c'est qu'autant la résiliation peut être du fait de la Municipalité, autant la création d'un nouveau réseau est de compétence du Conseil communal. Donc, si l'on prend le risque de résilier le réseau sans avoir la volonté et l'assurance de créer un nouveau réseau, on pourrait perdre les subventions du Canton. C'est un pari risqué. Même s'il pense qu'un référendum sur ce sujet ne serait pas très populaire, le Conseil a toujours la possibilité d'appliquer l'art. 119 de son règlement et de soustraire l'objet du référendum.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la commission, modifié dans sa forme, est accepté à une très large majorité (trois avis contraires et une abstention). Les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (quatre avis contraires et quatre abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 23/2021 du 17 mai 2021, concernant « Pour une sortie de la Ville de Vevey du réseau REVE dès le 01.01.2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants. Demande d'un crédit de CHF 50'000.- TTC pour exécuter toutes les démarches liées à la création d'un nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre de jour,

d é c i d e

1) D'autoriser la Ville de Vevey à sortir du Réseau REVE pour le 31.12.2021 ;

2) De charger la Municipalité d notifier cette décision au Comité de l'ARAS Riviera et au Conseil du Réseau REVE avant le 30.06.2021 ;

3) De valider le principe de la création d'un réseau veveysan d'accueil de jour des enfants qui fera l'objet d'un projet à soumettre au Conseil communal dans le 2e semestre 2021 ;

4) D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- TTC pour exécuter les démarches liées aux décisions ci-dessus.

5) D'autoriser la Municipalité de Vevey à sursoir à cette décision si elle obtient les garanties nécessaires quant à l'ouverture rapide de places d'accueil préscolaires dans les communes du Cercle, sans augmentation de la participation parentale.

Communications de la Municipalité, notamment :

16. Réponse à l'interpellation de Mme Sandra Marques « Nos commerçants veveysans … une priorité dans nos choix de tous les jours et pour chaque évènement ! » (2021/C09)

Mme S. Marques remercie les personnes qui ont travaillé à l'établissement de cette réponse très détaillée. Celle-ci ne la satisfait cependant qu'à moitié. La réponse est donnée de manière générale, expliquant les adjudications pour des travaux, p. ex. bâtiments ou génie civil, mais ceci n'était pas l'objet de l'interpellation. Le fondement de cette interpellation se situe vers les petites prestations du quotidien, p. ex. liées aux métiers de bouche (traiteurs, boulangers, restaurants, etc.) qui peuvent être mandatés pour p. ex. les repas de Municipalité, de la commission de gestion, les départs à la retraite ou autres. Bien que le Covid n'ait pas permis de grands rassemblements, elle ose espérer que le futur sera plus propice à ces rencontres et nous devons y réfléchir. Pour ce type de prestations quotidiennes, il semble que les mêmes artisans sont toujours sollicités. Si cela s'avère être le cas et si elle se réfère au tableau figurant en page 2, 1ère ligne, nous pouvons sous-entendre que ces artisans sont au bénéfice d'un contrat de gré à gré. Si ce n'est pas le cas, elle comprend que par habitude ou facilité il est simple de composer toujours les mêmes numéros ou écrire au même courriel pour faire une réservation. Cependant, une diversité aiderait tous les commerçants et leur permettrait de présenter leurs prestations. Il s'agit d'un sujet délicat qui mériterait réflexion et de revenir certainement avec une nouvelle interpellation.

M. Y. Luccarini se dit désolé si la Municipalité n'a pas perçu la question exacte de cette interpellation. Il est clair que les petits frais ne font pas l'objet d'une procédure, ni même d'un tournus qui serait documenté. Là où il pourrait y avoir une habitude, c'est parce qu'on est satisfait des produits, mais il a vraiment l'impression qu'il y a un souci de tournus, sans pour autant le documenter. C'est pour cela que la réponse est partie sur des montants où il y a des enjeux plus importants par rapport au chiffre d'affaires des entreprises. Si l'interpellatrice souhaite revenir sur ces questions pour avoir plus de précisions ou qu'un système soit mis en place un système, il l'invite à revenir avec une interpellation ou un postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

17. Réponse à l'interpellation de Mme Caroline Gigon « Un été 2021 culturel à Vevey avec ou sans COVID-19 ? » (2021/C11)

M. C. Bussy, en l'absence de l'interpellatrice, remercie la Municipalité et l'administration communale pour cette réponse très complète et détaillée. Ce qui est réjouissant, c'est que l'été sera culturel. On peut constater en lisant la réponse à cette interpellation que le service suit et fait son travail par rapport aux besoins culturels. Là où le PS se montre plus mitigé, c'est sur le soutien dans la situation de précarité terrible que vivent les acteurs culturels et le soutien à la relance, à de nouveaux projets, le soutien qui va au-delà de ce qui est habituel, comment est-ce qu'on aide nos acteurs culturels à redémarrer leurs activités, comment est-ce qu'on les accompagne, qu'est-ce qu'on a mis en place, qu'est-ce qu'on a changé dans nos procédures ? Force est de constater que cette communication apporte peu de réponses, ce qui fait que l'interpellatrice ne se dit qu'à moitié satisfaite. Néanmoins, il invite tout le monde à profiter de nos acteurs culturels et d'un été qui sera riche, d'autant plus que, les mesures sanitaires s'étant allégées, nous pourrons en profiter avec plus de largesse.

M. M. Agnant, municipal, rappelle ce qui a été mis en place et que le Conseil communal a voté, à savoir le crédit pour le sport et la culture. C'est un effort qui a été fait et qui n'est pas négligeable.

M. C. Bussy admet que le Conseil a mis à la disposition de la Municipalité un fonds, mais l'objet de cette interpellation était d'avoir des détails sur ce qui comptait être fait. C'est sur ce dernier point qu'on n'a pas d'informations.

M. F. Vallotton fait partie des personnes qui tentent d'organiser quelque chose cet été. Mais il doit quand même pousser un petit coup de gueule. Le projet est de monter une scène pour les artistes veveysans en particulier. On est bientôt à deux mois de tracasseries administratives avec différents services. Le projet a déjà deux semaines de retard et il se demande parfois si cette volonté politique donnée par la Municipalité et le Conseil communal ne devrait pas être un peu mieux adaptée au niveau administratif.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

18. Endettement brut et net – Situation au 31 décembre 2020 (2021/C12)

La parole n'est pas demandée.

19. Point de situation financier des objets suivis par la DAIE au plan des investissements (2021/C13)

M. A. Gonthier indique que la commission des finances a souhaité qu'un tel état des préavis soit généralisé et figure dans le préavis sur la gestion par exemple ou dans le rapport de gestion en tant que tel, que ce soit facilement consultable. Parce que s'il est vrai qu'on arrive, si l'on se plonge dans les comptes et dans le rapport de gestion, à reconstituer ces tableaux, ce serait une chose utile qui mériterait d'être un peu élargie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

20. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

Néant.

21. Questions et propositions

Mme F. Despot indique que l'association veveysanne Doxilog a pour but de réhabiliter l'enseignement du français par les éléments de la littérature française dans ce qu'elle a de plus beau, de plus élégant, abordé partout et pour tous, à tout âge et pour toute classe sociale. Avec le soutien de la Ville, elle a édité une petite anthologie de poche, qui a été remise en distribution à divers directeurs d'école de la région. Quelques exemplaires sont à disposition à l'entrée de la salle.

M. S. Ansermet aimerait savoir s'il est vrai que la Municipalité aurait reçu un courrier de l'ambassade de Chine lui demandant de ne pas hisser le drapeau tibétain à l'occasion d'un anniversaire. Si oui, quelle a été la réaction de la Municipalité et peut-on avoir connaissance de ce courrier ? Il a appris cela en regardant une émission de Temps présent sur la Chine et l'influence qu'exerce ce pays sur d'autres. Il semble que plusieurs communes du canton aient reçu ce curieux courrier, dont la Ville de Vevey.

Mme la Syndique remarque qu'il ne faut pas toujours croire ce qui se trouve dans la presse. Elle n'a pas souvenir de ce courrier de la Chine. En revanche, il lui semble que Vevey a hissé par deux fois le drapeau tibétain.

M. S. Ansermet remarque que Temps présent est une émission de référence. La Ville de Vevey est bien mentionnée. Il aimerait que la Municipalité regarde dans ses archives si vraiment elle n'a pas reçu ce type de courrier.

M. C. Bussy aimerait savoir pour quelles raisons la pataugeoire du Jardin Doret n'est pas accessible actuellement.

M. J. Christen répond qu'il y a un problème avec ce bassin parce que la hauteur d'eau (60 cm) est supérieure à ce qu'on admet pour une pataugeoire. À la suite d'une jurisprudence basée sur un cas survenu à Onex/GE, cela signifie que nous devrions avoir une surveillance de ce bassin. La direction des espaces publics a fait analyser la chose de manière assez pointue, la Municipalité a demandé un avis de droit pour savoir si la surveillance à certaines heures, qui aura évidemment un certain coût, était suffisante ou s'il fallait, comme le recommandait un avocat, sécuriser le bassin en dehors des heures de surveillance. C'est une situation complètement délirante, mais on peut comprendre que les responsables de la voirie ne souhaitent pas porter la responsabilité d'un accident ou, pire, se retrouver devant les tribunaux et devoir assumer un accident tragique. On espère trouver ce personnel d'ici la fin du mois de juin. La Municipalité devra évidemment débloquer un crédit urgent

supplémentaire, aux alentours de fr 30'000.-- pour la saison. La question se pose également pour le bassin de l'Hippocampe puisqu'il y a aussi des baigneurs. Là, nous souhaitons aller plutôt dans le sens d'une signalisation très claire qui interdit la baignade, parce que mettre une barrière autour de cette structure paraît complètement fou. On pourrait imaginer baisser le niveau de l'eau à Doret, mais ce bassin est en pente. Ce n'est donc pas idéal. Il peut y avoir des solutions techniques de rehaussement du bassin, mais il y a ensuite un problème d'installation de filtrage qui ne fonctionne plus. Dans l'urgence, on va essayer de trouver une solution de surveillance. On pourrait développer dans le futur un projet différent plus adapté, type pataugeoire ou jeux d'eau. C'est une réflexion qui a lieu actuellement dans les services.

M. C. Bussy partage l'appréciation comme quoi c'est une situation complètement délirante. Si néanmoins il fallait trouver des personnes pour surveiller ce bassin, il suggère de contacter la section locale des Samaritains plutôt que de mandater des privés. Cela permettrait de faire appel à une société locale qui évidemment n'a pas beaucoup fonctionné ces derniers temps.

Sur proposition du groupe des Verts, les jetons de présence de la dernière séance sont versés à la Fondation Malley-Prairie, qui s'engage depuis plus de 40 ans au quotidien auprès de toutes les personnes qui résident dans le canton (couples, familles, enfants) confrontées à la violence domestique. [Applaudissements du Conseil]

M. Ch. Ming précise que ce don est calculé sur l'entier du Conseil communal, y compris les personnes absentes.

M. A. Stübi s'adresse, au nom du groupe des Verts. à Mme la Syndique et Mme la Présidente :
« Au moment de la passation des pouvoirs à l'été 2020, j'inscrivais dans le livre d'Or de la Cave de l'Hôpital la fierté des Vert.e.s de compter, pour cette dernière année de la législature, deux femmes à la tête des autorités de notre cité, les deux visages de notre Ville. Du jamais vu à Vevey, signe que les temps changent vers plus de normalité et d'égalité. Cela dit, rien n'arrive seul ! Voilà le fruit d'une quête aussi longue qu'assidue visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes, revendication qui a toujours été une valeur cardinale promue au sein des Vert.e.s, mais aussi une valeur centrale de votre engagement personnel à toutes les deux.
Cela n'arrive pas seul non plus, car il faut des candidates motivées, engagées et qui acceptent le ou plutôt les défis. Vous en avez eu le courage, vous vous êtes lancées, et vous avez tenu vos engagements vis-à-vis des citoyennes et citoyens. Peu importe les soucis et les tracas juste pour servir votre commune dignement et au plus près de vos convictions.
Lorsqu'on est syndique ou première citoyenne, il faut savoir faire preuve de panache, comme visages de la ville, mais aussi savoir faire preuve de modestie, car les fonctions que vous confient les institutions ne vous appartiennent pas. Vous avez eu cette sensibilité d'endosser votre fonction sans jamais l'accaparer. Vous avez accepté les honneurs de l'institution avec un profond respect, dans un engagement total, sans compter vos heures, aux prix de nombreux sacrifices pour vous et vos proches.
Madame la Syndique, vous avez ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de notre Ville en devenant la première femme syndique et la première Verte à la Municipalité. Au cours de vos 10 ans à l'exécutif, avec vos collègues du collège, vous avez contribué à transformer Vevey. Vous avez encouragé résolument et avec détermination la transition écologique de notre commune, et vous avez laissé votre empreinte dans une Salle del Castillo et un Théâtre de l'Oriental magnifiquement rénovés, des rues et quais rendus à la population, un projet de Place du Marché longuement et finement initié, sans oublier un projet approuvé de nouveau collège à 60 millions, qui pour l'instant reste du dessin malheureusement. Malgré les crises de cette législature, vous avez su trouver les équilibres pour faire avancer les projets municipaux avec le soutien d'une majorité de ce Conseil. Enfin, pour le côté panache encore, vous avez accueilli sur notre territoire les nombreux invités de marque, internationaux ou suisses, pendant la Fête des Vignerons et à bien d'autres occasions.
Mais à côté de cela vous avez su rester la syndique à vélo qui arpente la ville. Un personnage de la cité, proche des gens. Vous avez osé le badge pour qu'on vous identifie. Vous ne vous êtes jamais cachée même au plus fort des difficultés et l'on vous aura vu à l'aise avec la population dans tous les registres, des podiums officiels aux moments où il faut savoir être bon vivant !
Pour ces bons moments partagés et pour ton engagement, chère Elina, au nom du groupe des Verts, je souhaite te tirer mon chapeau et te remercier sincèrement !
Madame la Présidente, il aura fallu vous encourager, mais au moment de vous élire à la présidence de notre Conseil, personne – sauf vous – ne doutait que vous seriez à la hauteur de la fonction. Un an plus tard, j'espère que vous admettrez vous être trompée ! Vous avez conduit nos séances et deux dépouillements d'élection communale avec brio et parfaite préparation, malgré les temps perturbés par la pandémie. Ce sera pour le côté panache. De l'autre, vous aurez été la présidente à l'écoute des forces politiques et des conseillères et conseillers. On vous a régulièrement vu durant la campagne communale venir saluer les candidat-e-s sur chaque stand, sans tenir compte de sa couleur. Vous avez pleinement rempli ce mandat avec l'impartialité et la proximité qui permettent des débats politiques sereins dans notre Ville.
Chère Sophie, au nom du groupe des Verts, je souhaite te féliciter pour cette année de présidence et te remercier sincèrement pour ton engagement ! »

Mme la Présidente remercie pour ces mots qui la touchent. Au terme de cette législature, il est temps de prendre congé de celles et ceux pour qui d'autres chemins se dessinent. Dans un premier temps, elle souhaite saluer l'engagement de longue haleine de certaines conseillères et certains conseillers qui quittent le Conseil aujourd'hui, soit car elles ou ils n'ont pas souhaité se représenter, soit car les urnes en ont décidé autrement, les désignant alors viennent ensuite de leur parti. Merci pour leur engagement et leur précieux investissement. Chacune et chacun se voit remettre un petit présent. Bravo à toutes et tous, merci et bonne suite ! Elle s'adresse ensuite aux municipaux sortants et à la syndique :
« Ce ne sont pas les seuls pour qui cette séance du Conseil est la dernière. Je souhaite évidemment saluer l'engagement de notre syndique, Mme Leimgruber et ainsi que de nos deux municipaux sortants MM. Agnant et Christen pour qui c'est aussi la dernière séance de Conseil, du moins en tant que membre de l'exécutif. Étant bien mauvaise peintre, je ne vais pas me risquer à dessiner un tableau des parcours de chacune et de chacun, d'autres sauront mieux que moi y apporter les teintes et les nuances adéquates. Je ne peux que m'incliner face au poids certain et aux responsabilités de taille qu'imposent de siéger dans un exécutif et ne peux que constater que l'alchimie au sein d'une Municipalité est chose fragile, complexe, voire mystérieuse. Je tiens cependant à souligner que durant cette année, il a été aisé et agréable de travailler avec la Municipalité, nos relations ont toujours été cordiales et je remercie tous les membres du collège pour cette collaboration fructueuse.
Félicitations donc Mme la Syndique, chère Elina pour tes deux législatures, directement à l'exécutif, dont une à la tête de la Municipalité. Tu as été la première femme à occuper le poste de syndique à Vevey, et ce avec courage et ténacité.
Félicitations M. Christen, cher Jérôme pour tes 6 législatures, entre Conseil communal (1994-2006) et Municipalité de 2006 à 2011, puis dès 2015 à aujourd'hui. Enfant de Vevey et amoureux de ta ville et de la langue française, c'est avec verve que tu continueras à défendre celle que tu aimes.
Félicitations M. Agnant, cher Michel, pour vos 3 législatures, puisque vous avez été élu en 2006 au Conseil et qu'en 2016 vous accédiez à la Municipalité. Je vous ai souvent vu avec un livre, vous saurez certainement écrire avec philosophie un nouveau chapitre de votre parcours. »

M. M. Agnant : « Voici donc, pour moi, venu le temps de prendre congé de vous.
À vous, électrices et électeurs de Vevey, qui m'aviez choisi pour participer à la gestion de la cité, j'adresse un spécial et chaleureux merci.
Merci de m'avoir permis de vivre cette expérience !
Une expérience de quelque 51 mois, que dis-je, une aventure. Aventure durant laquelle, loin d'une approche autotélique de la politique, mais au plus près de ma conscience, j'ai essayé de servir la population qui m'avait fait confiance, et sans surprise, avec une option préférentielle pour les affligé-e-s.
Citoyens, citoyennes,
De ne pas trahir votre confiance, j'en avais fait la promesse en venant ici il y a de cela cinq ans ; maintenant que je m'en vais, j'en ai la certitude.
Aussi voudrais-je, avant de partir, formuler un vœu :
Que Vevey soit et reste une ville culturellement et socialement outillée pour relever les défis présents et à venir ; et ce, peu importe le sens futur de l'histoire !
Merci et au revoir ! »

M. J. Christen : « J'aimerais adresser quelques remerciements.
Tout d'abord à mes collaborateurs qui ont fait un travail exemplaire et qui m'ont épargné ce que redoute tout élu politique, une affaire nous tombe dessus dans laquelle nous n'avons pas été directement impliqués. À titre d'exemple, des délais manqués, des informations incomplètes qui nous induisent en erreur et/ou qui nous conduisent à induire en erreur ou un accident sur une installation du domaine public. Bref le cauchemar de l'élu politique qui doit assumer des boulettes qui n'étaient pas de son ressort.
Tout cela m'a été épargné. Ainsi, je n'aurai pas à dire comme l'ancienne ministre française des Affaires sociales, Georgina Dufoix, que je suis responsable, mais pas coupable.
Rien de tout cela pour ce qui me concerne. Durant cette législature, j'ai disposé - de la part de mes collaborateurs et collaboratrices - de tous les moyens qu'il fallait pour faire du bon travail, à Urbanisme avec à sa tête Julien Cainne, dès le début de la législature et à Espaces publics progressivement au fil des années dès l'arrivée de Georges Garanis. Nous avons désormais deux équipes solides et performantes dans les deux services. J'aimerais remercier aussi les cadres des autres services avec qui j'ai eu une excellente collaboration.
J'aimerais remercier nos collègues municipaux. En dépit de tout ce qui a pu nous diviser sur la malheureuse affaire que vous connaissez et sur la politique du logement, personne n'a été dans l'obstruction ou la revanche sur d'autres objets. Il n'y a jamais eu de chantage ce qui nous a permis d'avancer sur de nombreux dossiers en dépit des frictions. J'aimerais remercier particulièrement mon collègue Michel Agnant pour sa loyauté sans faille et tout ce qu'il a apporté durant 5 ans en termes de réflexion politico-philosophique.
J'aimerais remercier mon groupe politique qui m'a soutenu dans la tourmente et qui a tenu le coup dans des circonstances inédites. En effet, ce qu'ils et elles ont dû vivre ne faisait évidemment pas partie de l'engagement auquel ils et elles avaient souscrit. Et tout cela a été assumé.
J'aimerais remercier les conseillères et conseillers qui ont soutenu les projets présentés par la direction de

l'Urbanisme et des Espaces publics et qui ont joué parfois le rôle d'aiguillon nous empêchant parfois de tourner en rond.
Je regrette le fait que le temps ait manqué pour échanger et discuter avec les uns et les autres, mais je serai certainement plus disponible la prochaine législature et je me réjouis de pouvoir me retrouver parmi vous dans un autre contexte avec moins de pression.
Et pour conclure, j'aimerais souhaiter plein succès à la nouvelle équipe de Municipalité qui est prometteuse. Elle peut être assurée de mon esprit constructif, dans mon activité de conseiller communal. »

Mme la Syndique : « Il est de coutume qu'un, ou une syndic-que sortant-e tienne, lors de la dernière séance du Conseil communal de la législature, son dernier discours et passe ainsi le témoin.
Ce n'est pas un exercice aisé.
En regardant en arrière, il est impossible, et il ne serait pas acceptable, de taire les difficultés rencontrées lors de cette législature, tant sur un plan personnel, humain que politique. Ces difficultés ont en effet marqué ces 5 années. Elles ont mis Vevey régulièrement sous le feu des médias. Elles ont créé et attisé de fortes tensions.
S'il convient de les mentionner, il serait tout aussi inacceptable de s'arrêter à ces seules difficultés pour résumer l'action municipale et celle de l'administration communale.
Je tiens ainsi en premier lieu à dresser un bilan élogieux du travail effectué par l'administration veveysanne durant la législature qui se termine. Outre les tensions déjà évoquées et la gestion courante des activités d'une ville de plus de 20'000 habitants, cette législature aura vu un collège brûler, une Fête des Vignerons mettre Vevey au centre de l'attention, et finalement une pandémie bouleverser nos quotidiens. Tout cela en cinq ans.
La population de Vevey a pu, durant ces 5 années, compter en tout temps sur une implication sans faille de toute l'administration. Les prestations ont été déployées avec compétence, sérieux et parfois abnégation.
Après l'incendie du collège des Crosets en septembre 2017, c'est vraiment un mouvement de solidarité de tous les services qui s'est exprimé pour rendre possible une reprise des cours dans les meilleures conditions possibles et dans les délais les plus serrés.
Durant la Fête des Vignerons, Vevey a pu rayonner dans le monde entier durant tout un mois. En dépit d'un afflux de plus d'un million de visiteurs, la mobilité, la sécurité, le maintien de la propreté dans son ensemble ont été garantis en tout temps.
Enfin, durant la pandémie COVID, la délivrance des prestations de base et de proximité ont été assurées, en dépit de toutes les restrictions imposées à toutes et tous par les plans de protection et des bouleversements générés en termes de réorganisation.
C'est donc là mon tout premier message :
Merci, en mon nom personnel, en celui de la Municipalité et en celui de toute la population, merci à tous les membres de l'administration, de l'apprenti au, ou à la chef-fe-s de service.
J'ai indiqué que je devais bien entendu, avec retenue, et en regardant plutôt en avant, mentionner les difficultés qui ont marqué cette législature.
Je tiens ainsi avant tout à reconnaître et à regretter ici les souffrances de certains membres de l'administration qui ont parfois été pris directement à parti et ont été les victimes collatérales des tensions municipales et politiques. Il est de mon devoir et de ma responsabilité de le faire.
Si les divergences sont des éléments incontournables, parfois même souhaitables, dans la vie professionnelle et politique, le respect de la personne, de son intégrité, de ses compétences est un socle absolument non négociable. L'employeur, qui plus est public, se doit d'être exemplaire en la matière.
En tant que personnes assermentées, à la Municipalité ou au Conseil communal, au sein des commissions auxquelles nous participons, nous nous devons de respecter et d'honorer en tout temps l'esprit et la lettre des serments que nous avons prononcés ainsi que les institutions que nous représentons. Ce ne sont pas de vains mots.
Les attaques personnelles ne peuvent pas être tolérées, ni les allusions médisantes ni les comportements rabaissants ou méprisants. Les tolérer, voire les soutenir, les amplifier ou les diffuser, est le propre d'une société affaiblie, les combattre, celui d'une société forte.
À une époque de grands enjeux, la tentation est sans doute forte de vouloir imposer sa vision, sans égard pour les opinions divergentes, animé de la conviction d'avoir raison, mais aussi de celle que les autres ont tort. L'histoire, et la crise que Vevey a passé ont largement montré que ce chemin n'amène nulle part.
En un mot, afin que ces tensions, et les souffrances qui les ont accompagnées ne soient pas vaines, je nous recommande, à nous toutes et tous, d'en tirer les enseignements, à tous les niveaux. Prenons le temps de faire l'examen, en conscience et sans complaisance, de nos erreurs individuelles et collectives pour éviter de revivre ces moments difficiles et tellement vains.
Je tiens maintenant, à nouveau, à quittancer plus globalement tout le travail qui a été effectué durant cette législature, par vous-mêmes, en tant que conseillères communales et conseillers communaux, par l'administration, que j'ai déjà remerciée, par les entreprises mandatées par la Ville, ainsi que par nombre d'acteurs privés qui ont mené des actions significatives dans notre Ville.
Vevey est devenue, en une petite dizaine d'années, une ville qui a résolument pris à bras le corps les principaux enjeux de demain.
Ainsi, sur presque tous les axes d'un développement le plus durable possible, Vevey a initié, poursuivi ou terminé des projets déterminants. Tout n'est pas rose, encore moins achevé, mais les bases sont largement posées.

À elle seule, la mue de la Place du Marché, entamée dès la fin de la Fête des Vignerons, exprime cette évolution de notre Ville. Délaissée comme seul parking à ciel ouvert depuis au moins 80 ans, objet de multiples réflexions et propositions depuis plus de 30 ans, notre Place du Marché va à nouveau pouvoir jouer son rôle de cœur de la cité. Entourée du Château de l'Aile, magnifiquement restauré par un propriétaire privé particulièrement respectueux de la valeur patrimoniale et historique de ce monument, de la Salle del Castillo, elle aussi magnifiquement restaurée, connectée à des quais libres de voitures de part et d'autre, la place du Marché, porte d'entrée de la vieille Ville, pourra dans peu de temps accueillir de nouvelles terrasses, des espaces végétalisés, certains avec une riche arborisation, et de multiples espaces de convivialité destinés à tous les types d'usagers. En bref, notre place du Marché pourra bientôt à nouveau être ce lieu central qu'elle a toujours été depuis plusieurs siècles.
Bien des étapes sont encore nécessaires, et des solutions ponctuelles devront être trouvées, mais l'élan est donné. C'est le résultat, courageux, de votre récente décision, vous pouvez en tirer de la fierté. La transition dans les modèles de mobilité n'est pas chose aisée, loin s'en faut. Et les difficultés des bouchons aux heures de pointe devront aussi encore être réglées, mais il s'agit là d'enjeux sans nul doute surmontables.
De la même manière, et sur nombre de thèmes importants, comme l'accueil de jour, le soutien à la culture, notamment avec l'évolution particulièrement réjouissante du Festival Images, véritable ambassadeur de notre Ville d'Image, ou comme l'égalité salariale et l'égalité entre les genres, ou encore l'inclusion de toutes les composantes de notre société, notre ville a toujours fait partie des cités pionnières.
Obtention du label gold des Cités de l'énergie, signature la Charte de l'égalité, déploiement de l'Agenda 21 qui devient Agenda 30, déclaration de l'urgence climatique : Vevey peut être fière des chemins empruntés. La mobilité douce gagne peu à peu tous les quartiers de notre commune.
Voilà quelques exemples de ce qui aurait vraiment mérité d'être davantage mis en lumière. C'est souvent le résultat d'abord de votre décision, en tant que Conseil communal, qui avez finalement validé les budgets nécessaires. C'est le résultat aussi d'un travail de fond de l'administration, qui aura su proposer à la Municipalité des solutions convaincantes sur des thèmes complexes et souvent délicats. C'est aussi le résultat des débats en commission, lieu souvent peu mis en avant, qui a permis de créer un premier consensus politique.
Vous l'aurez compris, je dresse un bilan résolument positif de votre action et de celui de l'administration. Et j'attache davantage d'importance aux faits qu'à certains articles de journaux ou au fil des débats, ou parodies de débats, sur les réseaux sociaux.
Si je quitte donc ma fonction avec le sentiment du devoir accompli, ma plus grande inquiétude porte sur le parc immobilier scolaire. Je l'ai dit à plusieurs occasions, la formation de notre jeunesse est sans doute une des actions les plus importantes que l'État se doit de réaliser. La répartition des tâches entre le Canton et les Communes est claire, la mission principale des communes consiste, dans ce domaine, à mettre à disposition des locaux nécessaires. En la matière et en dépit d'un effort considérable de rénovation, en dépit de votre validation du cadre financier nécessaire à la construction du nouveau collège et de sa triple salle de gym, force est de constater que le report de cet établissement, pour cause de lacunes dans les règlements urbanistiques obsolètes de Vevey, a pesé, pèse et pèsera très lourd.
Je me permets maintenant d'adresser des mots, et surtout des remerciements plus personnels.
Je tiens ainsi d'abord à remercier toute l'équipe du secrétariat municipal, ainsi que la Direction de l'administration générale et la Direction des ressources humaines. En ma qualité de syndique, j'ai pu compter sur ces équipes dans toutes les circonstances, même les plus difficiles. Je les en remercie.
Je souhaite ensuite remercier toutes les Directions qui ont œuvré pour le bien de notre commune durant ces 10 dernières années. Je remercie ainsi tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices qui les composent. J'ai une pensée particulière pour la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie, la DAIE, et son chef, M. Claude Lehrian, que j'ai côtoyé depuis mon tout premier jour en tant qu'élue à l'exécutif, et sans interruption depuis 10 ans.
Je souhaite ensuite vous remercier vous toutes et tous, en tant que Conseillères et Conseillers communaux, pour les multiples échanges, formels et moins formels. Ils m'ont beaucoup apporté.
Je tiens aussi à remercier le Mouvement des Vert-e-s qui m'a accordé sa confiance pour porter ses valeurs politiques, et aussi humaines au sein de l'exécutif de notre Ville.
Sur un plan personnel, je remercie aussi ma famille, mon mari et mes deux garçons, pour m'avoir soutenu, et surtout, de m'avoir pardonné mes nombreuses absences dues à ma fonction. Je me réjouis de pouvoir à nouveau être plus régulièrement à leurs côtés.
Je prends maintenant congé de vous et j'adresse aussi mes meilleurs vœux à l'ensemble des membres de la future Municipalité et du futur Conseil communal, qu'ils puissent travailler sereinement, dans un respect mutuel, pour le bien de Vevey et de toute sa population. »

M. Y. Luccarini aimerait profiter de cette occasion pour prendre congé de ses collègues, même si la collaboration n'est pas tout à fait terminée. Il souhaite porter un regard sur la dernière législature, même s'il ne l'a intégrée que tardivement, en voyant plutôt le verre à moitié plein que celui à moitié vide, et revenir sur quelques accomplissements qui ont été portés par ses collègues. Sur les 11 mois de collaboration, la Municipalité n'a certes pas toujours été d'accord, mais c'était toujours dans un cadre respectueux et il a eu personnellement beaucoup de plaisir à collaborer. Il revient sur cinq projets ou évènements marquants de cette législature. Il y a eu la crise Covid, qui a nécessité une coordination importante et de prendre des mesures inédites, que l'on n'avait jamais imaginées

portées au niveau stratégique par la Municipalité. Il y a eu la Fête des Vignerons, sans conteste une manifestation qui a connu un très grand succès populaire et qui a bouleversé l'organisation de la ville. Il y a la naissance du concept directeur et son acceptation par le Conseil, qui va donner le la de la politique urbanistique à venir. Il y a la reprise en mains de la gérance de nos bâtiments, de notre patrimoine financier, qui sera effective au 1er juillet de cette année et qui nous permettra de mener enfin une politique du logement sociale et peut-être aussi productive pour certains objets. Enfin, il y a le réaménagement de la place du Marché, accepté et financé par le Conseil communal après des dizaines d'années de tergiversations. Il reste encore du travail, notamment une séance de Municipalité, lors de laquelle une dizaine de décisions seront prises. Il ne doute pas, parce que ses collègues l'ont démontré jusqu'à maintenant, que jusqu'au dernier jour ils feront leur travail avec toute la conscience et la vision du bien commun dans l'intérêt des Veveysans et des Veveysannes. Il les remercie pour cet engagement sans failles pendant toute cette législature et même avant, dans le sens du bien commun, et leur souhaite bon vent dans leurs prochaines activités.

Mme la Syndique : « Comme le veut la tradition, il est temps pour l'exécutif de remercier la présidente sortante.
Madame la Présidente, chère Sophie,
Au nom de la Municipalité, je vous présente maintenant mes plus vifs remerciements pour ces douze mois de présidence et vais vous adresser quelques mots.
Nous nous connaissons maintenant depuis plus d'une législature. Nous faisons toutes deux parties du Mouvement des Vert-e-s et nous sommes côtoyées ainsi à de nombreuses occasions, aussi privées. Nous avons vécu ensemble cette année marquée sous le sceau de la pandémie.
Pour toutes ces raisons, je ne peux me résoudre à vous vouvoyer plus longuement et vais laisser mon cœur, et non ma raison, guider mon discours.
Je me permets ainsi le tutoiement.
Très chère Sophie,
Je pense que tout le monde s'accordera à dire que tu as vécu une année de présidence complètement hors normes, à l'instar des derniers mois de la présidence de M. Christophe Ming. L'application des mesures COVID aura en effet bouleversé toutes les conditions matérielles de la tenue des séances. Ces mesures t'auront aussi privée de la majorité des contacts qui ponctuent, et égayent, une année de présidence d'un organe délibérant.
Ces mesures ont amené une ambiance anxiogène, pleine de changements organisationnels, de décisions de dernière minute et surtout, d'évolution constante des règles. Pourtant je ne t'ai jamais vu baisser les bras. Ton approche a toujours été marquée par un esprit positif, confiant dans nos ressources et en l'avenir.
Possible, pas possible, interdit, possible avec des distances, avec des tests, sans tests, tu as dû savoir en permanence t'adapter et accepter avec fatalisme ce que personne ne pouvait changer. Tu n'as ainsi quasi jamais pu fouler le sol de la salle du Conseil communal durant toute ton année de présidence. Tu as dû accepter que les séances se tiennent aux Galeries du Rivage ou dans la Salle del Castillo.
En dépit de toutes ces vicissitudes, tu as su mener les séances que tu as présidées avec une main de maître, de manière particulièrement professionnelle, néanmoins avec flexibilité, et en faisant preuve envers toutes et tous de gentillesse et de disponibilité.
En dépit de ces circonstances éprouvantes, tout le monde a pu constater tes compétences à présider et encadrer un nombre important de débats et de moments politiques forts.
En plus des séances ordinaires du Conseil communal, tu as ainsi dû gérer deux élections communales, une complémentaire et une générale.
Tu as prononcé un discours du 1er août sous un format inhabituel, néanmoins très contemporain, celui d'une capsule vidéo.
Tu as dû gérer une séance de relevée en septembre 2020 pour traiter du rapport de gestion 2019, en plus de la séance dédiée au rapport 2020.
Tu as dû accepter l'annulation de l'apéritif de Noël ainsi que la sortie de la Présidente, rendus impossibles par les mesures sanitaires. Et, last but not least, tu as réussi à organiser, en dernière minute, un repas de fin de législature. Toutes les personnes ici présentes se réjouissent de pouvoir passer à nouveau et presque normalement, ensemble, un moment de convivialité tant attendu.
En un mot, tu as su amener, je devrais dire ramener, une sorte de normalité et de stabilité dans une période tout sauf normale. Sans t'énerver, avec calme, mais sans fatalisme, en te concentrant sur l'essentiel, tu as réussi à garantir la qualité des débats politiques veveysans. Cela peut paraître anodin, mais cela a sans doute participé à soutenir un moral qui, au pic de la crise sanitaire, en fin d'année passée et au début de l'actuelle, était particulièrement en berne.
Si cette année a été indéniablement difficile, elle a aussi amené son lot de moments inoubliables. Ainsi, dans cette année marquée par l'absence, parfois l'interdiction des contacts, nous avons néanmoins vécu un moment particulièrement symbolique. Toi, sixième présidente du Conseil communal, et moi, première femme syndique, nous avons ensemble vécu la journée du 14 juin et inauguré trois lieux : la place du 14 juin, le quai du 8 mars et la passerelle de l'égalité. Ce fut là un moment fort, qui marque, à sa modeste échelle, une prise de conscience généralisée de la nécessité impérative de traduire concrètement dans les faits l'égalité des genres.
Et tu auras vécu à mon sens un autre évènement particulièrement improbable et résultat d'un pari fou veveysan, celui de la tenue de l'édition 2020 du Festival Images. Il s'agit là sans nul doute d'un des rares, très rares, festivals

qui a pu et su tenir son édition 2020, dans le respect des règles sanitaires alors en vigueur.
Chère Sophie, tu as assuré et assumé avec brio ton rôle de première citoyenne veveysanne, dans une période particulièrement complexe. Tu peux et dois en être fière. Tu as été réélue et tu siègeras à nouveau dès les prochains mois en tant que conseillère communale pour la prochaine législature et je suis sûre que ces moments passés au pupitre de la présidence resteront gravés en toi.
Un grand merci et un très bel été à toi. »

Mme la Présidente remercie infiniment pour ces mots et applaudissements qui lui vont droit au cœur. Elle termine son mandat en ces termes :
« Il est temps pour moi de quitter le perchoir et de prendre congé.
C'est avec une très grande gratitude, une légère nostalgie, mais un certain soulagement, voire un soulagement certain je l'avoue, que je remets ma casquette de présidente.
Outre les séances de Conseil, les présidences sont généralement ponctuées de diverses invitations, représentations, rencontres qui permettent de mieux découvrir, voire redécouvrir la ville. Ce sont cependant pour moi d'autres souvenirs qui m'habitent. Le Covid a en effet décidé que les choses se passeraient différemment. Mais qu'importe, l'étrangeté des conditions n'a toutefois pas entamé l'intensité de la tâche et des relations, bien au contraire.
Intense, particulière et privilégiée sont les mots qui pour moi caractérisent cette année.
Intense, cette année l'a été à bien des égards. Il a notamment fallu naviguer à vue, entre incertitudes et inquiétudes parfois, dans un contexte sanitaire et réglementaire complexe et mouvant. Nos débats n'ont, à ma connaissance, pas déclenché de flambées de Covid, j'avoue que c'est un soulagement de taille. C'était important que l'institution continue à fonctionner en cette période, notamment car la population attendait des décisions. Dans ce cadre, et pour les élections également, j'ai beaucoup sollicité le Bureau que je tiens à remercier. Chers membres du Bureau, cela a été un réel plaisir d'échanger et de bénéficier de vos conseils éclairés et de votre soutien.
Intensité encore liée aux élections. Leur déroulement a passablement occupé mon esprit. Je sais qu'elles ont aussi beaucoup occupé l'esprit et les journées de l'administration. Je profite ici de lui adresser mon infinie gratitude, car sans les personnes de l'administration, rien n'est possible. Je pense notamment à l'ensemble de l'équipe du Greffe, notamment à Mmes Perrin et Garanis qui, durant cette année singulière, ont fait preuve d'un engagement sans faille, d'une immense disponibilité et ce toujours avec bienveillance et professionnalisme.
Je tiens également à remercier très chaleureusement notre secrétaire, Mme Dind, qui veille sur les débats du Conseil depuis 25 ans. Chère Carole, merci beaucoup pour tes compétences, ta plume rapide et sûre, et ta présence rassurante et précieuse.
Particularité de cette année, je suis la seule présidente du Conseil 100% délocalisée, je n'ai en effet jamais présidé à la salle du Conseil, mais c'est sans regret car c'est un privilège d'avoir pu siéger dans ce merveilleux écrin qu'est del Castillo. Merci à toutes celles et ceux qui ont rendu cela possible, administration, techniciens, policiers, MM. Pittet et Verazzani. Merci beaucoup !
Particularité encore, je dois dire qu'au vu de cette législature détonante, je redoutais quelques passes d'armes musclées, mais je constate que masqués et à bonne distance, c'est plutôt au fleuret que vous avez croisé le fer et ce fut, ma foi, fort agréable.
Particulière et intense, cette année l'a aussi été pour mes proches, dont mon compagnon qui m'a supporté, et ce dans tous les sens du terme, mais qui a certainement pris autant de plaisir que moi à préparer les séances.
Je tiens encore à souhaiter plein succès à ma successeuse, Mme Simonin, une femme deux ans de suite au perchoir, c'est plutôt encourageant !
Pour conclure, permettez-moi d'adresser ma reconnaissance au groupe des Vert-e-s pour leur confiance, et surtout, surtout merci à vous toutes et tous de leur avoir emboité le pas et de m'avoir fait cadeau de cette présidence.
Si parfois cette année m'a donné quelques sueurs froides, c'était cependant sans commune mesure avec le plaisir et la satisfaction qu'elle m'a apporté. Merci à toutes et à tous !
Je clos maintenant cette séance et pour une fois cette année, c'est avec une grande joie que je peux dire qu'on se retrouve tout de suite pour partager un moment convivial et festif ensemble. Bel été à toutes et tous. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève les séances des 17 et 24 juin toutes deux à 22h35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sophie Métraux
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Carole Dind
Secrétaire

Annexes : ment. (1)

Amendement P 20/2021 : 17.06.2021

7. de conditionner l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre les travaux de réalisation d'un skate park à l'angle des quais Veveyse et Maria-Belgia à la compensation des espaces de verdure pris par la surface à minima par la restitution d'une équivalente de verdure sur les quais Veveysans

Les Verts

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR.LES LIBERAUX-RADICAUX
SECTION DE VEVEY

Amendement déposé au Conseil du 17.06.2021

Amendement

Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain à Vevey

Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout

7. la Municipalité doit coordonner les travaux de la création du skatepark avec la rénovation des travaux sur la façade du centre commercial Manor.

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy

vevey
ville d'images

Présentation des comptes 2020

Conseil communal | jeudi 17 juin 2021

Résumé en quelques chiffres

Comptes de l'exercice	2020	2019
Résultat publié	CHF -7.3 *mio* excédent de charges	CHF -3.9 *mio* excédent de charges
Marge d'autofinancement	CHF 3.2 *mio*	CHF 6.8 *mio*
Dépenses nettes d'investissements	CHF 3.6 *mio*	CHF 7.8 *mio*
Taux d'autofinancement	CHF 89.1 %	CHF 87.8 %
Dette brute	CHF 202.9 *mio*	CHF 198.2 *mio*
Découvert au bilan	CHF 23.25 *mio*	CHF 15.97 *mio*
Disponibilités (trésorerie)	CHF 13.41 *mio*	CHF 16.59 *mio*

Compte de fonctionnement

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charges	CHF 157.1 *mio*	CHF 158.0 *mio*	CHF 163.5 *mio*
Crédits supplémentaires		CHF 3.5 *mio*	
Total des charges	CHF 157.1 *mio*	CHF 161.5 *mio*	CHF 163.5 *mio*
Revenus	CHF 149.8 *mio*	CHF 152.8 *mio*	CHF 159.6 *mio*
Excédent de charges	CHF 7.3 *mio*	CHF 8.8 *mio*	CHF 3.9 *mio*
Amélioration par rapport au budget	CHF 1.5 *mio*		

Commune de Vevey Comptes 2020 Charges et revenus par nature

	COMPTES 2020	en % du total	BUDGET 2020	en % du total	COMPTES 2019	en % du total	Ecarts C20-B20		Ecarts C20-C19	
							en francs	en %	en francs	en %
3 CHARGES										
30 Autorités et personnel	44'376'978	28.24%	46'426'200	28.74%	44'369'063	27.13%	-2'049'222	-4.41%	7'916	0.02%
31 Biens, services, marchandises	22'118'887	14.08%	25'263'200	15.64%	22'850'145	13.97%	-3'144'313	-12.45%	-731'258	-3.20%
32 Intérêts passifs	1'582'134	1.01%	1'609'900	1.00%	1'822'704	1.11%	-27'766	-1.72%	-240'571	-13.20%
33 Amortissements	8'752'576	5.57%	8'977'300	5.56%	9'370'027	5.73%	-224'724	-2.50%	-617'450	-6.59%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	49'894'046	31.76%	47'601'400	29.47%	51'643'481	31.58%	2'292'646	4.82%	-1'749'436	-3.39%
36 Aides et subventions	25'215'866	16.05%	27'008'300	16.72%	25'975'882	15.88%	-1'792'434	-6.64%	-760'017	-2.93%
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'244'320	1.43%	1'546'300	0.96%	2'452'380	1.50%	698'020	45.14%	-208'059	-8.48%
39 Imputations internes	2'932'939	1.87%	3'083'400	1.91%	5'053'123	3.09%	-150'461	-4.88%	-2'120'185	-41.96%
	157'117'746	**100.00%**	**161'516'000**	**100.00%**	**163'536'805**	**100.00%**	**-4'398'254**	**-2.72%**	**-6'419'059**	**-3.93%**
4 REVENUS										
40 Impôts	69'304'515	46.25%	75'510'000	49.43%	76'005'197	47.61%	-6'205'485	-8.22%	-6'700'682	-8.82%
41 Patentes, concessions	1'081'086	0.72%	1'005'000	0.66%	995'379	0.62%	76'086	7.57%	85'707	8.61%
42 Revenus du patrimoine	11'711'068	7.82%	11'867'900	7.77%	12'845'091	8.05%	-156'832	-1.32%	-1'134'023	-8.83%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	13'260'266	8.85%	15'902'100	10.41%	17'807'946	11.16%	-2'641'834	-16.61%	-4'547'680	-25.54%
44 Parts à des recettes cantonales	3'024'766	2.02%	2'100'000	1.37%	1'550'570	0.97%	924'766	44.04%	1'474'197	95.07%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	48'331'468	32.26%	42'955'900	28.12%	44'928'742	28.15%	5'375'568	12.51%	3'402'725	7.57%
46 Autres prestations et subventions	23'086	0.02%	45'800	0.03%	35'949	0.02%	-22'714	-49.59%	-12'864	-35.78%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	165'439	0.11%	282'000	0.18%	406'390	0.25%	-116'561	-41.33%	-240'951	-59.29%
49 Imputations internes	2'932'939	1.96%	3'083'400	2.02%	5'053'123	3.17%	-150'461	-4.88%	-2'120'185	-41.96%
	149'834'633	**100.00%**	**152'752'100**	**100.00%**	**159'628'389**	**100.00%**	**-2'917'467**	**-1.91%**	**-9'793'756**	**-6.14%**
EXCEDENT DE CHARGES	**7'283'113**		**8'763'900**		**3'908'416**					

Commune de Vevey Comptes 2020 Recettes fiscales

Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)		Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2020	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	C20-B20	C20-C19
	Taux d'impôt communal	**74.5**	**74.5**	**74.5**	**74.5**	**74.5**	**74.5**	**74.5**	**74.5**	**74.5**		
4001	Impôt sur le revenu	38'077	38'500	36'007	37'932	37'901	37'722	34'776	35'282	36'332	**-6.47%**	**-5.07%**
4001.01	Impôt sur les prestations en capital	640	640	586	380	793	652	515	608	532	**-8.43%**	**54.16%**
4002	Impôt sur la fortune	4'677	4'700	4'894	4'643	4'614	4'637	4'061	4'140	4'301	**4.14%**	**5.41%**
4003	Impôt à la source	4'071	4'120	3'963	4'009	3'099	4'691	3'041	4'860	4'172	**-3.82%**	**-1.16%**
4004	Impôt sur la dépense	534	540	302	619	431	543	446	547	419	**-44.14%**	**-51.27%**
4011	Impôt sur le bénéfice net	4'915	4'800	11'759	6'767	7'084	10'025	10'171	9'086	9'051	**144.98%**	**73.76%**
4519	Compensation RIE III / RFFA	2'405	2'693	1'535	3'307						**-43.00%**	**-53.58%**
4012	Impôt sur le capital	11'570	11'570	1'039	11'599	11'944	11'450	11'404	10'934	11'047	**-91.02%**	**-91.04%**
	Sous-total 4011+4012+4519	***18'890***	***19'063***	***14'333***	***21'673***	***19'028***	***21'475***	***21'576***	***20'020***	***20'098***	**-24.81%**	**-33.87%**
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	530	530	750	595	511	546	533	513	417	**41.45%**	**26.07%**
4040	Droits de mutation	1'400	1'300	1'570	1'296	1'589	1'148	1'361	1'870	1'335	**20.80%**	**21.15%**
4050	Impôt sur les successions et donations	2'500	3'050	2'559	959	4'177	3'920	2'245	1'398	1'667	**-16.10%**	**166.92%**
4061	Impôt sur les chiens	60	60	55	65	57	56	54	53	53	**-8.50%**	**-16.06%**
4090	Impôts récupérés après défalcation	400	400	147	282	210	143	636	509	174	**-63.35%**	**-48.08%**
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'200	1'200	2'096	643	1'617	530	448	816	824	**74.66%**	**225.87%**
	Total	**72'978**	**74'103**	**67'261**	**73'097**	**74'028**	**76'062**	**69'692**	**70'618**	**70'324**	**-9.23%**	**-7.98%**
4020	Impôt foncier	5'500	5'300	5'674	5'530	5'243	5'141	4'104	3'777	3'701	**7.06%**	**2.60%**
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	889	900	929	907	846	904	1'024	1'005	1'000	**3.21%**	**2.37%**
	Total	**79'367**	**80'303**	**73'864**	**79'535**	**80'117**	**82'107**	**74'820**	**75'400**	**75'025**	**-8.02%**	**-7.13%**

Evolution de l'autofinancement par rapport aux investissements nets

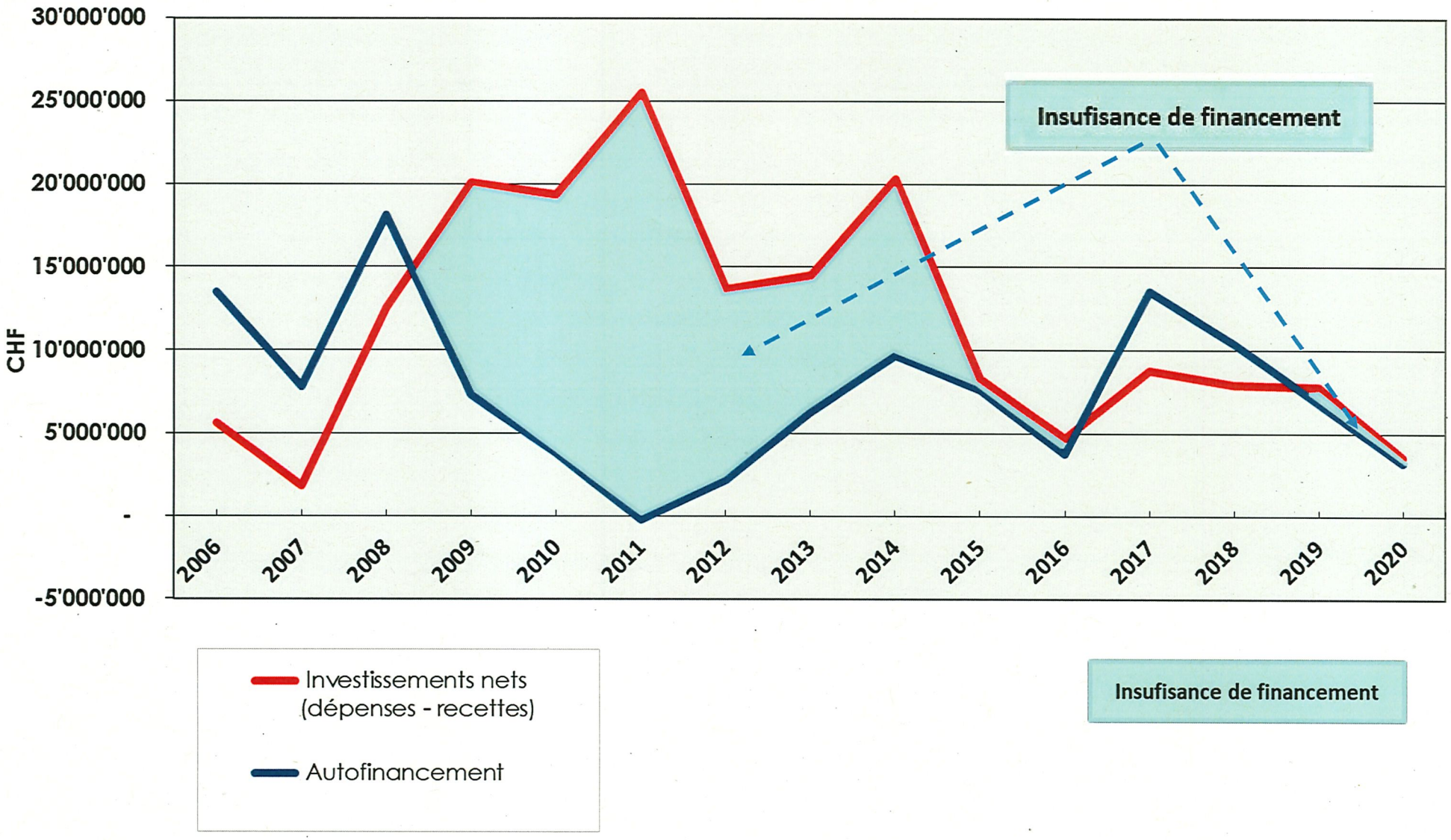

Péréquation financière et cohésion sociale

2020	Cohésion sociale	Péréquation directe	Réforme policière
Acomptes	CHF 18.2 *mio*	CHF 0.4 *mio*	CHF 1.2 *mio*
Décomptes	CHF 15.1 *mio*	CHF -2.0 *mio*	CHF 1.0 *mio*
Soldes	CHF 3.1 *mio*	CHF 2.4 *mio*	CHF 0.2 *mio*

Commune de Vevey Comptes 2020 Bilans comparés

		BILAN AU 31.12.2020	en % du total	BILAN AU 31.12.2019	en % du total	Ecarts 20-19 en francs	Ecarts 20-19 en %
	ACTIF						
910	DISPONIBILITES	13'405'377.62	5.00%	16'593'844.13	6.33%	-3'188'466.51	-19.21%
911	DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	25'518'715.89	9.52%	24'894'566.66	9.49%	624'149.23	2.51%
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	97'762'348.02	36.46%	97'578'069.49	37.22%	184'278.53	0.19%
913	ACTIFS TRANSITOIRES	17'181'148.84	6.41%	11'568'486.67	4.41%	5'612'662.17	48.52%
914	INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	88'229'921.85	32.90%	92'774'810.40	35.38%	-4'544'888.55	-4.90%
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATION	2'805'875.00	1.05%	2'805'875.00	1.07%	0.00	0.00%
919	DECOUVERT	23'254'898.08	8.67%	15'971'785.48	6.09%	.7'283'112.60	45.60%
		268'158'285.30	**100.00%**	**262'187'437.83**	**100.00%**	**5'970'847.47**	**2.28%**
	PASSIF						
920	ENGAGEMENTS COURANTS	15'456'914.11	5.76%	19'691'438.01	7.51%	-4'234'523.90	-21.50%
921	DETTES A COURT TERME	90'000'000.00	33.56%	75'000'000.00	28.61%	15'000'000.00	20.00%
922	EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	112'912'500.00	42.11%	123'162'500.00	46.97%	-10'250'000.00	-8.32%
923	ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS ET FONDS SPECIAUX	11'699.35	0.00%	16'675.30	0.01%	-4'975.95	-29.84%
925	PASSIFS TRANSITOIRES	11'412'571.52	4.26%	7'853'388.18	3.00%	3'559'183.34	45.32%
928	FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE	38'364'600.32	14.31%	36'463'436.34	13.91%	1'901'163.98	5.21%
		268'158'285.30	**100.00%**	**262'187'437.83**	**100.00%**	**5'970'847.47**	**2.28%**

Endettement net au 31 décembre

		2020		2019	
920 –	Engagements courants (créanciers)	CHF	15.46 *mio*	CHF	19.69 *mio*
+ 921 –	Dettes à court terme	CHF	90.00 *mio*	CHF	75.00 *mio*
+ 922 –	Emprunts à moyen et long termes	CHF	112.91 *mio*	CHF	123.16 *mio*
+ 925 –	Passifs transitoires	CHF	11.41 *mio*	CHF	7.85 *mio*
	Total passifs pris en compte	**CHF**	**229.78 *mio***	**CHF**	**225.71 *mio***
- 910 –	Disponibilités	CHF	13.41 *mio*	CHF	16.59 *mio*
- 911 –	Débiteurs et comptes courants	CHF	25.52 *mio*	CHF	24.89 *mio*
- 912 –	Placements du patrimoine financier	CHF	97.76 *mio*	CHF	97.58 *mio*
- 913 –	Actifs transitoires	CHF	17.18 *mio*	CHF	11.57 *mio*
- 914 –	Patrimoine administratif autofinancé par des taxes affectées (collecteurs)	CHF	6.05 *mio*	CHF	6.23 *mio*
	Total actifs pris en compte	**CHF**	**159.92 *mio***	**CHF**	**156.86 *mio***
	Endettement net (hors cautions)	**CHF**	**69.86 *mio***	**CHF**	**68.84 *mio***

Préavis 2020 - Liste des investissements

PREAVIS	TITRES	CREDITS ACCORDES		DEPENSES	
36/2019	Réaménagement de la place du Marché : Etudes du projet lauréat "D'amour et d'Eau fraîche"	CHF	1'054'700.—	CHF	687'039.—
01/2020	Diagnostic des ouvrages d'art - étape 1	CHF	488'000.—	CHF	-.—
02/2020	Réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2020	CHF	2'121'500.—	CHF	659'020.—
35/2019	Renouvellement 2020 de l'infrastructure centrale (serveurs et stockage) de l'informatique	CHF	380'000.—	CHF	317'068.—
14/2020	Travaux de modernisation de trafic et réfection partielle de la chaussée à l'avenue de Pra, Bd de Charmontey et Bd Henri-Plumhof	CHF	590'000.—	CHF	402'616.—
15/2020	Crédit d'études pour la transformation du bâtiment Ecole à la montagne La Cheneau, Château-d'Oex	CHF	490'000.—	CHF	12'191.—
	TOTAL	CHF	5'124'200.—	CHF	2'077'934.—